

Chanoine PÉRENNÈS

PLOUVIEN



MONOGRAPHIE
DE
LA PAROISSE

Dessins de M. le Vicomte
Frotier de la Messelière

*St. Frotier de la Messelière
1941*

La Magdeleine de Plouvien

:- 1942 :-



PLOUVIEN

Chanoine PÉRENNÈS

PLOUVIEN

IMPRIMATUR :

Quimper, le 25 Juin 1941.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

MONOGRAPHIE
DE
LA PAROISSE

13
M
1600



Dessins de M. le Vicomte Frotier de la Messelière

1 9 4 2

AU BON ET VÉNÉRABLE
M. PAUL BIHAN,
ANCIEN RECTEUR DE PLOUVIEN



A MON EXCELLENT AMI

M. SALAÛN
RECTEUR ACTUEL.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2024

PLOUVIEN ⁽¹⁾

La paroisse de Plouvien fait partie du doyenné de Plabennec.

Quel en est l'éponyme? Dans une charte de 1246 les habitants de Plouvien sont désignés sous le nom de *Plebs Uyon*, auquel sont apparentés les vocables *Ploéuyon* et *Guicuyon* qui figurent indistinctement aux registres jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, on écrivait généralement *Plouyen*, et à partir de 1790 on commence à écrire *Plouvien*. D'après Loth, l'éponyme de la paroisse pourrait être saint Gouion ou Gouien, à rapprocher de *Lan-nuien* au pays de Galles (2).

Plouvien possédait deux trèves, Loc-Brévalaire et le Bourg-Blanc; la première fut érigée en paroisse vers 1700; quant à la seconde, elle demeura trève jusqu'à la Révolution (3).

A la fin de l'ancien régime Plouvien, y compris le Bourg-Blanc, comptait 4.000 communiants. Le dernier recensement attribue à Plouvien 2.527 âmes, au Bourg-Blanc 1.651.

(1) Merci à M. Le Bihan, recteur de Plouvien, à MM. de la Messelière et du Cleuziou, de Saint-Brieuc, de m'avoir apporté leur concours dans la composition de ce travail. J'ai largement mis à contribution le manuscrit de M. Le Guen, ancien aumônier de Lesneven, originaire de Plouvien, dont une partie a été publiée au *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1888, p. 144-166.

(2) *Les Noms des Saints Bretons*.

(3) Voir Peyron et Abgrall, *Notices sur les Paroisses VI*, p. 209-219, I, p. 260-267.

MONUMENTS ANTIQUES.

Dans la commune de Plouvien, note M. Le Guen, à l'entrée sud-ouest de la grande franchise appelée *Lann-ar-Groas*, à côté du champ *Mab-he-dad* dépendant du manoir de Mesméleugant se trouvait, il y a 60 ans, un énorme rocher en dos d'âne: à côté de l'arête était percée de mains d'homme une cavité de forme carrée ayant environ 0 m. 30 de longueur, 0 m. 20 de profondeur. Ce rocher, et ceux qui l'entouraient, ont disparu sous les coins et la massue d'un maçon.

Au village de Pors-ar-Groas, qui anciennement se serait appelé Pors-ar-Strak, se trouve une masse de pierres de taille en forme de tombeau et que surmontent, aux extrémités, deux grossières croix en granit. La légende recueillie par M. l'abbé Yves Abolivier, ancien vicaire de Plouvien, rapporte que ce monument fut dressé en souvenir du passage du cercueil qui portait les reliques de saint Jaoua. La charrette, attelée de bœufs, *craqua* en cet endroit. Les bœufs cependant poursuivirent leur marche et s'arrêtèrent 500 mètres plus loin, au lieu où s'élève la chapelle Saint-Jaoua. C'est en souvenir de cet événement que le monument fut érigé et que le village s'appelle Pors-ar-Strak. La route que suivait le cortège s'appelle encore *streat ar relegou*.

Au lieu appelé *Gouzoug-lann-Lézagon* en Plouvien, observe encore l'abbé Le Guen, se trouve un grand rocher connu dans le pays

sous le nom de *Garrec-ar-c'huré*. En voici la légende: en 1747, une mère, traversant cette plaine, se sentit prise subitement des douleurs de l'enfantement. A défaut de tout refuge dans ce lieu désert, elle s'abrita à côté de ce rocher, puis elle retourna à sa demeure, éloignée de près d'un kilomètre, avec l'enfant dans son tablier. Cet enfant devint, dans la suite, vicaire de sa paroisse natale de Plouvien: pendant le terrible orage de la Révolution, il resta fidèle à son poste d'honneur, au grand péril de sa vie, et il y mourut recteur en 1803: d'où revint à l'enfant le sobriquet d'*Oliéric all Lann* et au rocher le nom de *Garrec-ar-C'huré*.

M. du Châtelier signale les monuments suivants: au village de Guéguien, dans la garenne dite Goarem-ar-Targuen, un tumulus, fouillé sans résultat; au village de Kerlouzern, des tuiles et substructions en petit appareil; près du moulin de Pontalénec, une borne militaire, dont l'inscription n'existe plus (1).

SEIGNEURIES ET MANOIRS DE PLOUVIEN ET DE SES TREVES

MANOIR DU BREIGNOU

Ce manoir, situé dans la trêve du Bourg-Blanc, reçut le nom de *Castel-Gleb*, parce que,

(1) *Les Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, p. 167.

dans la saison des pluies, il est entièrement entouré d'eau.

En 1426, il appartient à Yvon de Saint-Goueznou, noble, qui y réside. Il fut le bien de cette famille jusqu'au xvi^e siècle. En 1642, il est possédé par Sébastien de Ploeuc. Dans la chapelle du manoir se desservait une chapellenie, dite de Sainte-Julitte; les seigneurs du Breignou en furent d'abord les présentateurs puis, ensuite, les recteurs de Plouvien.

Les armes de Saint-Gouesnou étaient, *de gueules à la fasce d'or accompagné de six besants de même.*

MANOIR DE CAMCAZRE OU CAMHAR

Guion de Camcazre, sieur du dit lieu, est porté parmi les nobles de Plouvien à la réformation de 1426 et à celle de 1443. La famille se confondit bientôt dans la classe roturière.

MANOIR DE COATANHAYE

La terre de Coatanhaye avait pour seigneurs, en 1443, Paul de Toroncell et son gendre, nobles gens. Elle passe dans la suite aux seigneurs de Garsjean.

MANOIR DE COAT-SALLIOU

Coat-Salliou est l'ancienne terre des Duboys, dont Jean en 1426, Rolland en 1443. La famille s'éteignit avec ce dernier.

MANOIR DE COETIVI-BRAS

Situé sur la lisière de l'antique forêt de ce nom, le manoir de Coetivi figurait au premier rang dans la paroisse de Plouvien. Cette maison a produit nombre de personnages illustres.

Aliénée en 1497, la seigneurie de Coëtivi ne fut guère habitée dans la suite par des familles nobles.

Armoiries: *Fascé d'or et de sable de six pièces.*

PENTCOETIVI OU COETIVI-BIAN

Pentcoetivi est dit « manoir ancien » à la réformation de 1443. Habité à cette époque par Jehan Kerlozreuc et Catherine de Kerhoent, plus tard par Guy de Châteauneuf, il laissait à peine, en 1864, quelques vestiges de son emplacement. Dans le voisinage est la fontaine de Saint-Yvi.

GARZIAHAN OU GARSJEAN

Au début du xv^e siècle, les terres nobles de Garsjean relevaient du seigneur de Keralliou. Ce ne fut que vers 1570 que Jacques de Keraldanet en fit l'acquisition.

Hervé de Keraldanet épousa, en 1636, en secondes noces, Claudine Le Nobletz, l'une des sœurs de dom Michel, le célèbre missionnaire.

Garsjean passa à la famille Mol par le mariage, en 1653, de Guillemette de Keraldanet

avec François Mol, sieur de Langolian. Guillemette mourut le 11 novembre 1665 en donnant naissance à un neuvième enfant. Une note précieuse consignée aux registres de Plouvién donne quelques détails sur la mort de cette dame, « le modèle des épouses et des mères chrétiennes, la bienfaitrice des pauvres, la servante de ses fermiers. Elle ne compta que 38 années dans sa vie, mais Dieu seul sait comme ces années furent pleines de vertus et de bonnes œuvres. »

Son fils aîné François se maria, le 21 septembre 1676, à Marie du Drénec, fille unique du seigneur du Mézou, et fixa sa résidence dans ce manoir.

De l'ancien manoir et de la chapelle de Garsjean, il restait à peine, en 1864, quelques ruines.

MANOIR DE L'ISLE

Ce manoir appartenait, en 1426, à François Meudec. La même famille s'y trouve en 1669.

MANOIR DE KERAGON

Yves Keraznou était le seigneur de ce lieu, en 1443. La terre passa ensuite à Robert de l'Isle et, de celui-ci, au seigneur de Kerbreden.

MANOIR DE KERALLIOU

Au nombre des premières familles nobles de Plouvién, il faut placer la maison de Keralliou,

et pour l'ancienneté de ses titres et pour la richesse de ses domaines.

Hervé Bergoet était seigneur de Keralliou en 1426, et nous y suivons sa famille jusqu'en 1534. En 1566, le domaine appartient à Jean et Jeanne de Kernezne. Il passe aux de Kerbyc par le mariage, vers 1626, de Marie de Kernezne avec Claude de Kerbyc.

MANOIR DE KERBRADIGOU

En 1439, Yves Le Goezrenneur fournissait aveu du manoir et des maisons de Kerbradigou. La situation du manoir, sa vaste enceinte, les douves dont il était entouré, prêtent à conjecturer qu'il aurait été jadis château-fort. Telle est, du reste, note en 1864 M. Le Guen, la vieille tradition.

MANOIR DE KERBRÉDER

La moitié de l'édifice a été abattu. Ce qui reste est la partie sud d'une construction du xv^e siècle, bâtie en moyen appareil à granit, comportant un étage. La porte est défendue à droite par une meurtrière cruciforme; toutes les ouvertures sont moulurées et surmontées d'accolades. Les deux grandes fenêtres qui éclairent les salles basse et haute ont gardé leurs croisillons de pierre et sont couronnées d'une arcature gothique qui leur donne de la distinction. Presque au-dessus de la porte, une petite tourelle ronde, à cul-de-lampe, fait légè-

rement saillie sur le mur et offre aussi deux meurtrières rondes.

A l'intérieur on voit un bel escalier de pierre avec deux belles statues en kersanton; la première représente une piéta, la seconde saint Nicolas avec les trois enfants qu'il ressuscite: la chape du saint est ornée d'orfrois ciselés avec art. Ces statues proviennent sans doute de la chapelle.

Kerbréder, qui était possédé en 1426 par Jehan Kerdaniel, passa, vers 1540, aux Kergrist et fut vendu, un siècle plus tard, à Jean de Kersauson. Vers la fin du XVII^e siècle, Louise de Kersauson se maria à Hervé Le Chaussec, sieur du Froutvén, en Guipavas.

Dans l'inventaire qu'il dressa, le 13 janvier 1726, à la mort de sa femme, relevons cet article: « en l'église paroissiale de Plouvien, dans les deux hauts soufflets du côté de l'épître est une *boucle d'argent* (Kersauson) et, de plus, un banc joignant la chaire du prédicateur et, sous ce banc, une pierre tombale touchant à l'autel de Saint-Sébastien et armoriée d'une *main touchant un ciseau* (Kerbréder).

MANOIR DE KERBUILLAD

Habité, en 1228, par Hervé de Kernec'hguen, ce manoir était, en 1541, la propriété d'Olivier de Kerouartz et passa, vers 1600, à Guillaume de Kerménou.

MANOIR DE KERDU

Ce manoir, posé sur la pente d'un petit val-lon boisé, se montre pittoresquement de loin avec ses vieux murs ocreux, ses longues cheminées, l'enceinte chargée de lierre de son *liorz* ou cour, mais c'est une construction, sans importance, du XVII^e siècle, et qui n'offre même aucun détail d'architecture.

La chapelle seigneuriale, que l'abbé Le Guen a vue en ruines, et qui était, selon lui, une merveille de l'architecture gothique, a disparu, ainsi que le colombier. Un bois de vieux arbres descend au-dessous du manoir jusqu'à l'ancien étang du moulin aujourd'hui reconstruit.

Le manoir appartenait, en 1426, à Robert Philippes, capitaine de Brest. Cette famille se fondit en celle des Châteauneuf par le mariage de Jeanne Philippes, vers 1595, avec Pierre de Châteauneuf, sieur de La Mérian. Un siècle plus tard, la succession passa à la maison de Coataudon, de Guipavas.

MANOIR DE Kerdudal

Ce manoir était habité, en 1426, par Jehan Boudic, seigneur du dit lieu. Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle il passe dans la classe roturière.

MANOIR DE KERGARAOC

En 1506, Yves Jouhan, sieur de Pennanéach, est seigneur de Kergaraoc. Marie de Penna-

La chapelle existe toujours

néach épouse, en 1560, Jean de Kernezne, sieur du dit lieu, en Quilbignon. En 1571, le manoir passe à Christophe Guyomar de Saint-Laurent, et à Claudine de Marcil, puis il est livré à des fermiers en 1724.

MANOIR DE KERMABON

Au début du xvi^e siècle, ce manoir dépendait de la seigneurie de Garsjean.

KERNAZRET OU KERNAERET

Kernazret ou Kerasret, devenu Kernaeret, en Lec-Brévalaire, était possédé, en 1358, par Hervé, seigneur du dit lieu; en 1426, par Hély du Refuge; en 1443, par Yves du Refuge.

Les du Refuge de Kernazret blasonnaient *d'argent à deux fasces de gueules, deux bisces affrontées d'azur en pal, languées de gueules, brochant sur le tout* (1).

Albert Le Grand mentionne un Allain de Kerazred, évêque de Léon de 1410 à 1414. Nous savons qu'Alain de Kerazred ou de la Rue, docteur en droit et chanoine de Nantes, évêque de Léon, en 1411, fut transféré à Saint-Brieuc, en 1418. Était-il né en Kerazret de Plouvien? Lui-même se déclare cornouaillais : *Corisopitensis diocesis oriundus* (2).

(1) Les bisces sont des coulevres, en breton *aered* (jeu de mots avec Kernaeret).

(2) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, VI, p. 219.

KERNEVEZ-ROSSUNAN

En 1520 était seigneur du lieu Henry Mesnoalet, dont la fille unique, Françoise, épousa, vers 1545, Guillaume de Penfeunteuniou. Un de leurs descendants, Gabriel, alla habiter vers 1700 le manoir de Penfeunteuniou, en Sibiril. Il n'est plus question de cette famille, après 1707, dans les registres de Plouvien.

On voit encore, à Saint-Jaoua, notait M. Le Guen, les armes des Penfeunteuniou : *burelé de dix pièces de gueules et d'argent surmonté d'une crosse*.

KEROHIC-JOUHAN

Ce manoir, primitivement Kerpohic, était possédé, en 1443, par Guillaume Kerengar. Il passa dans la seconde moitié du xvi^e siècle aux Jouhan que l'on y retrouve au cours du xvii^e siècle.

Dans les vitraux du sanctuaire de Saint-Jaoua, se voit encore l'écusson des Jouhan de Kerohic : *d'or à trois fasces ondées d'azur*.

KEROHIC-KERMÉNOU

Étaient seigneurs de Kerohic : en 1443, Maurice Mengam; en 1478, Guillaume Gourio; en 1494, Prigent de Kerouartz; en 1600, Guillaume de Kerménou; en 1610, François de Kerménou; en 1673, Claude Keranguen; en 1678, Gilles Jouraud.

Les Kerménou portaient *fascé ondé d'or et*

d'azur de six pièces. Ces armes figurent à la grande croisée de Saint-Jaoua.

« En général, note M. Le Guen, les familles de Plouvien se montrèrent généreuses envers les églises et les pauvres, mais aucune ne le fut plus que la famille de Kerménou. Aussi, malgré un laps de près de deux siècles, ce nom est resté en vénération dans le pays. »

KERRIOU OU KERSIMON

Des seigneurs du très antique manoir de Keriou, nous ne connaissons qu'Allain Kerguen, seigneur du dit lieu, en 1426, et Geoffroy Kerguen, en 1443.

KERGUELLENAN

Ce manoir est signalé par la réformation de 1443 comme relevant de Guillaume Le Ny, résidant en son manoir de Pencheaz.

LE FORESTIC-VRAS

Ce manoir appartenait, en 1443, au seigneur de Coëtivy et était habité par Jehan Hervé, métayer.

LE LEUZRÉ

Olivier du Leuzré, seigneur du dit lieu, en 1426, Pierre de Keraldanet, de Garsjean, en 1595, Charles Tournon et Marie de Château-neuf, seigneur et dame en 1650.

MÉASCALET

Ce manoir « ancien » appartient, en 1426, à Yvon Kermelleuc; en 1443, à Guyon de Kermelleuc.

MESMEULEUGAN

Nous trouvons ce manoir en possession de Jehan Le Nobletz à la date de 1426. Alain an Noblet le possède en 1443. Vers l'an 1550, la seigneurie était devenue la propriété et le lieu de résidence de Jean Mesnoalet et de Marie Du-bois. En 1615, la branche des Mesnoalet de Mesmeuleugan se fonda dans la maison de Kergaraoc par le mariage de Renée, unique héritière, avec Charles de Kernezne.

Les Mesnoalet portaient d'azur à l'aigle éployée d'or. Leur devise était: *Me vestri, dulces campi, meminisse juvabit.*

MANOIR DU MÉZOU

Ce manoir se rencontre au sud de la route de Plouvien au Bourg-Blanc, lorsqu'en arrivant de ce dernier bourg on a traversé un petit vallon solitaire et nu, bordé de landes; là se trouvait le moulin seigneurial, totalement disparu. L'entrée de l'avenue a un certain caractère, avec sa grande baie charretière aux pilastres ruineux, sur échallier, et les vieux murs moussus formés de pierres de taille disjointes. A sa gauche est une sorte d'autel ou de tombe, contre lequel

s'appuie, à l'extrémité est, une croix pattée très primitive, dont l'un des bras est à demi-cassé. Elle porte en relief, une manière de croix de Malte inscrite dans une circonférence.

L'avenue déboisée conduit à un placître sur lequel s'ouvre, à droite, le grand portail cintré qui donne accès dans la cour du manoir. Celui-ci est une grande maison de pierres de taille, d'aspect austère et fruste, mais que relève une jolie lucarne à volutes à rampants arrondis. Sous chacune des larges fenêtres se trouve cette ouverture ou sorte de meurtrière qui, souvent dans les manoirs du XVII^e siècle, servait à aérer les appartements durant la nuit. La grande porte a perdu son fronton, dont il ne reste que les pilastres et la double corniche. De solides grilles de fer protègent les fenêtres du rez-de-chaussée. Une longue aile basse comprend les écuries et dépendances. Du côté opposé on voit les ruines de la chapelle, reconnaissable à sa fenêtre arrondie (1).

Étaient seigneurs du lieu: en 1439, Guyon Le Veyer; en 1443, Audren Brest; en 1477, Maurice Brest. En 1598, Mathieu du Drénec et sa femme Marie du Beaudiez, habitaient le manoir. Marie du Drénec épousa, en 1676, François Mol, seigneur de Garsjean. En 1702, leur fille Yvonne s'unit, par mariage, à Charles de Beaudiez, seigneur du Rest. En 1788, Arnault de Largeteau et Marie de Châteauneuf étaient

(1) Archives départ. Fonds Le Guenneo.

seigneur et dame du Mézou. Arnault mourut le 1^{er} mai 1817.

PENHER - QUÉLIFRÉOC - PRATENGAN

Ces trois anciens manoirs relevaient au début du XV^e siècle de la seigneurie de Coadelez. Les réformations de 1426 et 1443 attribuent « le manoir ancien » de Pratengan à Salomon Le Ny. Le manoir de Quélifréoc, observe M. Le Guen, à en juger d'après les ruines qui existent encore, était bâti dans les conditions d'un véritable château.

MANOIR DE PENQUÉAR

Penquéar est possédé, en 1443, par Guillaume Le Ny.

MANOIR DE PENSEZ

En 1477, Guillaume Duros et Marguerite Ronac'h étaient seigneurs de Pensez et de Kerguelven. Louise Daros épousa, en 1570, Maurice Simon, seigneur de la Palue. Le manoir fut déserté par ses propriétaires, en 1675.

QUÉLENNEC OU QUÉLENNEDOU

Le manoir de Quélenneç avait pour seigneur, en 1443, Bernard Le Floc'h; de 1629 à 1683, Hervé de Kéroulas et ses descendants: Jean, Hervé, François. Nulle trace de la famille dans les registres de Plouvien après 1683.

MANOIR DE TRAONBIAN

Ce manoir appartenait, en 1445, à Alain Le Nobletz, sieur de Mesmeuleugan; en 1481, à Henri de Pennanec'h et Méance Le Nobletz. Cette terre passa plus tard dans le domaine du seigneur de Garsjean par le mariage de Claudine Le Nobletz, en 1640, avec Hervé de Keraldanet.

LES EGLISES PAROISSIALES

L'ANCIENNE EGLISE

Si l'on en croit l'abbé Le Guen, le centre de la paroisse fut transféré, au début du xv^e siècle, de l'église de Saint-Jaoua dans la nouvelle église paroissiale construite alors et dédiée aux Saints Pierre et Paul par l'évêque de Léon, Alain de la Rue, originaire de Plouvien. Un état de 1700 nous donne de cette église la description suivante.

L'édifice de style ogival avait une structure bien modeste. Le clocher, en forme de minaret, était ce qu'il présentait de plus élégant. Le maître autel était placé au fond de l'abside. A l'entrée du chœur s'élevait un arc de triomphe surmonté d'un magnifique calvaire. Aux pignons latéraux et à des colonnes de la nef étaient les autels du Rosaire, de Saint Antoine de Padoue, de N.-D. de Bonne-Nouvelle, de Sainte Catherine, de Saint Sébastien, de Saint Nicolas, de Saint Herbaud et de Saint Maudet. L'autel du

Rosaire portait l'écusson de Guiomar de Saint-Laurent, seigneur de Kergaraoc, fondateur de la confrérie du Rosaire en 1672. Ce seigneur avait son enfeu avec caveau dans la chapelle du Rosaire. Du côté opposé, en la chapelle de Saint François d'Assise, existait un autre enfeu surmonté d'un écusson aux armes des Keraldanet, seigneurs de Gars-Jean.

Sur le lambris étaient représentés, en panneaux d'environ un mètre carré, les quinze mystères du Rosaire. « Enfant, note l'abbé Le Guen, nous restions en extase devant la beauté des figures et la vivacité des couleurs. »

Dans une lettre adressée à l'évêché de Quimper le 1^{er} décembre 1856, le recteur de Plouvien mentionne un autel de la Vierge, daté de 1752, don d'un seigneur de Kergaraoc (1).

L'EGLISE ACTUELLE

Bâtie par l'entrepreneur François Bergot, de Lannilis, l'église actuelle date de 1857; elle fut consacrée le 21 juillet de la même année par Monseigneur Pellerin, évêque de Biblos. Un cantique breton, composé pour la circonstance, fut chanté à cette occasion. Dans l'église, une plaque commémorative rappelle le souvenir de ce beau jour. M. Le Guen nous apprend que les autels gothiques et leurs rétables sont de la main d'Yves Pondaven, de Saint-Pol-de-Léon.

(1) Une fondation établie en 1558 par Marie Philippe, dame de Kerdu, était desservie dans l'église paroissiale.

Le clocher, à une seule galerie, comprend trois étages de chambres de cloches.

A l'intérieur de l'église, il faut signaler les belles boiseries du chœur, puis l'autel du Rosaire à deux colonnes torses richement sculptées, mais ce qui retient particulièrement l'attention, c'est le tombeau du chanoine Laurent Richard, provenant de l'ancienne chapelle de Tariec.

Ce monument, dont la corniche est ornée d'un élégant feuillage, repose sur des pilastres engagés, entre lesquels sont de petites figures de moines, grossièrement sculptées, dans l'attitude de la prière et de la douleur. Au milieu de ces moines, rangés au pourtour de la tombe, sont deux anges soutenant des écussons aux armes de Laurent-Benoît Richard: *Une tête de cerf cantonnée de trois roses, et non d'une rose et de deux besants*, comme l'a écrit M. Pôl de Courcy. Sur trois banderoles déployées se lisent, en langue bretonne, les trois maximes qui avaient fait la règle de sa vie: « *Enori Doe, meli Doe, caret Doe.* » Le chanoine repose sur la tombe, comme sur un lit funèbre, revêtu du surplis et de la chape. Sur le rebord de cet ornement, enrichi de fleurs variées et de ses armes, sont représentés, au côté droit, saint Laurent avec son grill, et plus bas saint Benoît. Il porte trois anneaux aux doigts, (un seul sur la troisième phalange, les deux autres sur la seconde), en signe de sa dignité de chanoine d'une église cathédrale, et de ses grades de docteur

en théologie et en droit. Sa barrette est posée à ses côtés. Près de sa tête sont deux anges agenouillés: l'un soutient une plaque sur laquelle figure l'image de la Sainte Vierge, et à la plaque, soutenue par l'autre ange, se voit un crucifix, pour indiquer que Marie daigna compatir aux dernières angoisses de son serviteur, et lui procurer le bonheur de mourir dans la paix du Seigneur. Les pieds sont appuyés sur un cerf couché. Le tombeau porte le millésime de 1555.

CONFRERIES

La confrérie du Saint-Sacrement fut établie dans l'église paroissiale de Plouvien par un bref du pape Paul V, le 28 juin 1613. Aux termes du document pontifical, l'adoration devait avoir lieu de nuit et de jour durant le mois de juin.

Au jour de l'érection de cette confrérie, note M. Le Guen, le cœur du pasteur, M. de Kerguziau, dut être au comble de la joie, en voyant les familles nobles venir, presque toutes, se faire inscrire les premières et choisir de préférence les heures les plus incommodes, mais les plus favorables à la contemplation... Le reste des fidèles se rendait en foule pour remplir les heures de la journée.

Quant à l'érection de la confrérie du Rosaire, elle date de 1672, et fut obtenue par Christophe Guyomar de Saint-Laurent, alors seigneur de Kergaraoc. A cette occasion, ce gentilhomme

me voulut reconstruire et élargir à ses frais la chapelle de la Sainte Vierge.

CHAPELLES

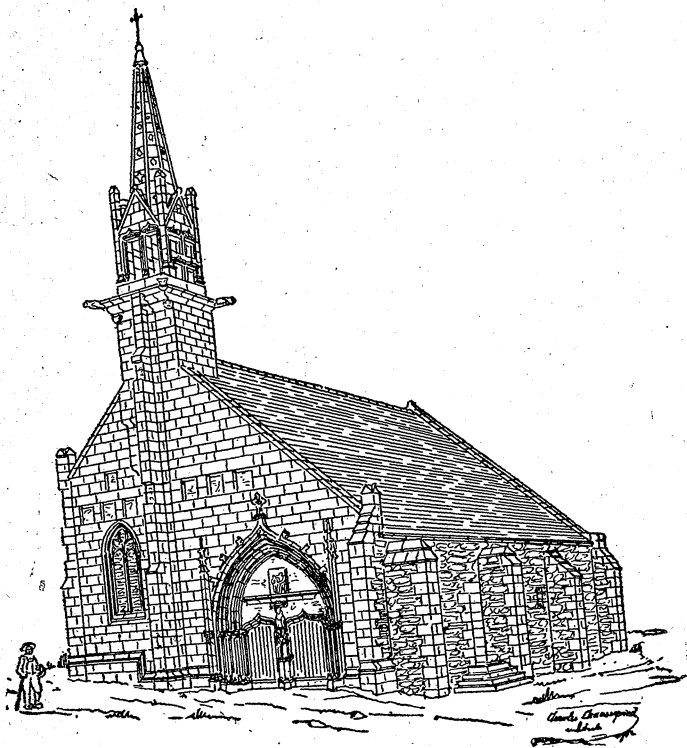
Deux chapelles existent encore à Plouvien, celles de Saint-Jean-Balanant et de Saint-Jaoua, quatre autres ont disparu, la chapelle de Tاريع, celles de Saint-Sébastien et de Saint-Maudet et la chapelle du cimetière (1).

SAINT-JEAN-BALANANT

La curieuse chapelle de Saint-Jean-Balanant s'élève sur le penchant d'une vallée, entre Plouvien et Loc-Brévalaire, sur l'un des grands chemins qui menaient du centre du Finistère à la côte extrême de la Bretagne. Avec les contre-forts qui flanquent ses vieilles murailles noires et lépreuses, son clocher à meurtrières qui ressemble à une échauguette de veilleurs, on dirait presque une forteresse. Voici la description qu'en a donnée M. Chaussepied, en 1912.

« Cet édifice est un rectangle mesurant extérieurement 17 m. 20 de longueur sur 12 m. 20 de largeur. L'intérieur est formé d'une nef se terminant par un chevet droit et d'un seul bas-côté au Sud. Ce bas-côté est séparé de la nef par de belles arcades reposant sur d'élégants piliers aux fines bases moulurées et ornés de

(1) La réformation de 1443 mentionne à Plouvien un prieuré de Saint-Julien.



SAINT-JEAN-BALANANT

Cliché Société Archéologique du Finistère

chapiteaux feuillagés et variés d'un très beau travail.

« Le clocher, placé au centre de la façade Ouest, est en quelque sorte contenu dans un gros contrefort formant saillie à l'intérieur et à l'extérieur. Le petit escalier tournant qui conduit à la plate-forme sans balustrade, en occupe à peu près le centre.

« La flèche, peu élevée, est portée sur un soubassement ajouré formé de huit piliers ornés de quelques moulures.

« Mais ce qui attire particulièrement l'attention sur ce petit monument, c'est la disposition générale, résultant du plan adopté; le clocher étant placé dans l'axe de la nef, la grande porte a été reportée sur le côté et reçoit dans son milieu la dernière retombée d'arc du bas-côté: solution plus ingénieuse qu'heureuse, car elle constitue une faute de construction et d'esthétique; mais nos maîtres anciens savaient côtoyer la difficulté avec une aisance remarquable et le temps, qui a respecté leurs œuvres, leur a souvent donné raison.

« Le portail Ouest a beaucoup d'ampleur, les nervures sont ornées de jolis petits chapiteaux. Dans le tympan existe un bas-relief représentant le baptême du Christ, et le bénitier qui décore le trumeau est très riche mais malheureusement très abîmé.

« On remarque aussi, sur la façade Nord, une jolie porte dans le caractère de celle de l'Ouest. Puis au chevet deux hautes fenêtres

jumelles éclairant le chœur; enfin sur la façade principale une élégante fenêtre à meneaux, actuellement bouchée.

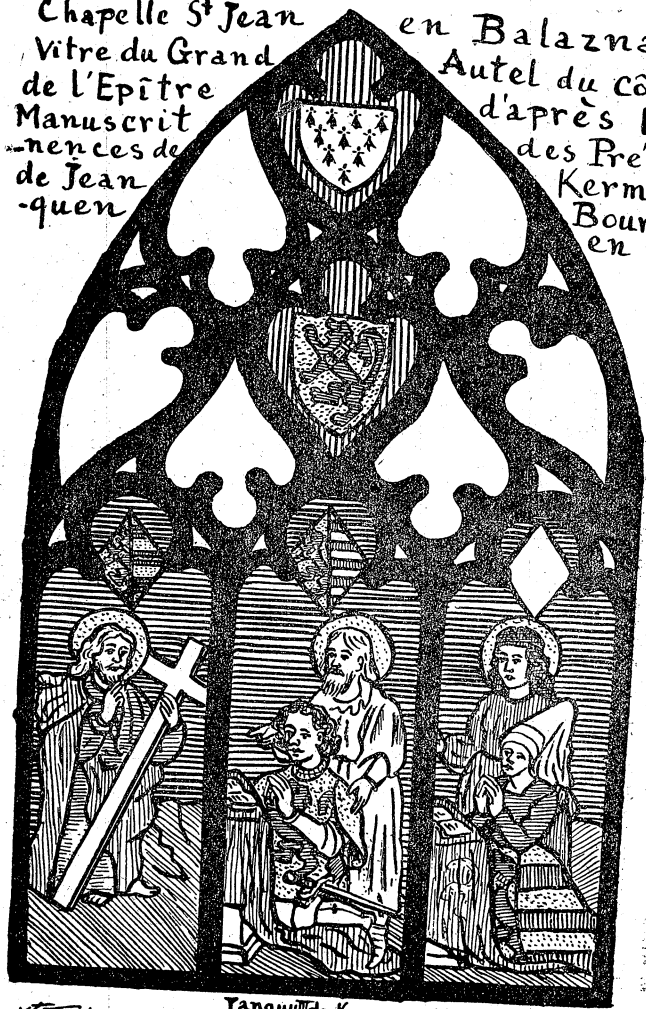
« Les murs extérieurs étaient décorés de nombreuses armoiries, disparues complètement mais dont on voit encore les traces par les cavités qu'elles ont laissées dans ces murs et même sur les contre-forts. La voûte en lambris qui recouvre la nef et les bas-côtés, est relativement moderne et n'offre aucun intérêt. » (1)

Travaillant au compte de Charles de Maillé, Jean Bouriquen, peintre verrier de Saint-Pol, a relevé, en 1614, les armoiries de cette famille à Saint-Jean-Balanant.

« Les Kerman avaient été les bienfaiteurs de la chapelle, et les deux fenêtres jumelles du chevet leur devaient de jolis vitraux coloriés. Le tympan de celle du côté de l'Evangile montrait les hermines bretonnes et le lion de Léon. Dans les panneaux, Tanguy de Kerman et sa compagne Eliette de Quélen du Vieux-Chastel, — celle-ci coiffée d'une cornette double de forme compliquée — présentés par sainte Catherine et saint Sébastien brandissant un faisceau de flèches, adoraient à genoux le Sauveur du Monde. Les redans de ses panneaux contenaient: Kerman, ancien plein, mi-parti de Léon et de Pennaneach. A l'autre fenêtre, Tanguy de Kerman et Marguerite du Chastel, présentés par le Précurseur vêtu de la robe en poil de cha-

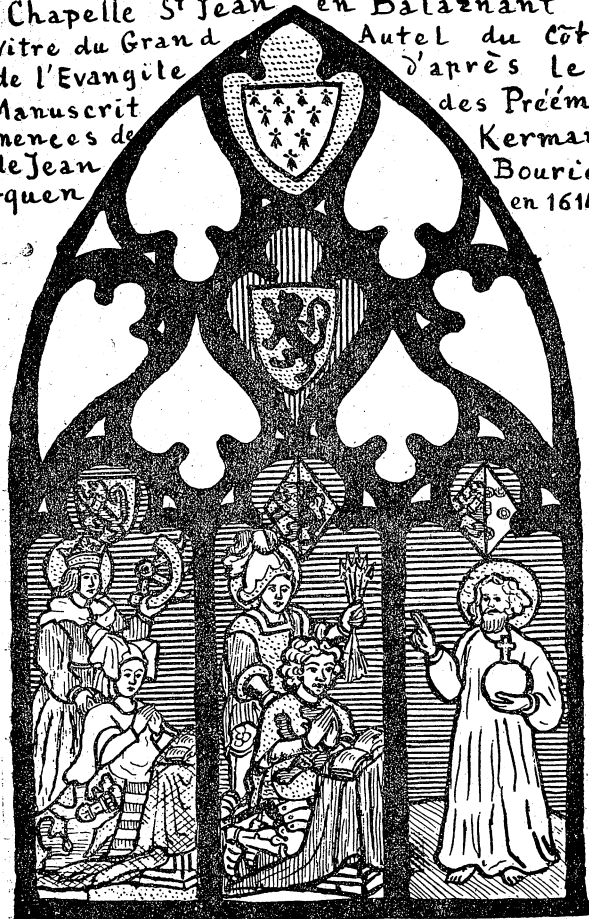
(1) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1912, p. 60-64.

Chapelle St Jean en Balaznant
Vitre du Grand Autel du côté
de l'Épître d'après le
Manuscrit des Prémiers
nences de Jean Kerman
-quen Bouric-
en 1614



Tanguy de Kerman Marguerite
du Chastel
vivants en 1463

Chapelle St Jean en Balaznant
Vitre du Grand Autel du côté
de l'Évangile d'après le
Manuscrit des Prémiers
nences de Jean Kerman
-quen Bouric-
en 1614



Aliette de Kerman Tanguy de Vieuxchastel
mariés en 1409

meau et une sainte non caractérisée, recevaient la bénédiction de Jésus portant sa croix. Aux redans, Kerman mi-parti de Rosmadec-Gouarlol et de Quélen. Au tympan, Bretagne et Kerman ancien. » (1)

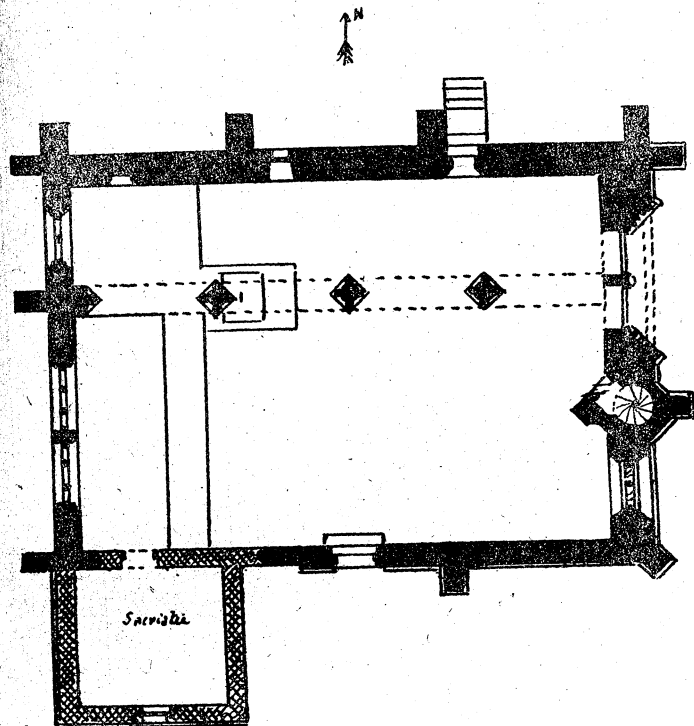
Quelques-uns de ces blasons figurent encore dans la vitre de la chapelle. Les voici: *d'or au lion d'azur* (Kerman) — *d'or au lion d'azur parti d'or à six jumelles de sable* (?) — *d'or et de gueulès parti d'or au lion d'azur* — *parti d'or au lion d'azur et d'un écu en abyme entouré d'annelets* (Le Ny) — *d'or au lion de sable* (2).

Voici les statues qui sont en vénération dans la chapelle. Au maître autel, saint Jean-Baptiste, portant livre et agneau, une *piéta*, un Christ provenant d'une scène du baptême du Sauveur. A l'autel de droite, saint Jean portant l'agneau, un évêque bénissant, une petite Vierge-Mère mutilée (xvii^e ou xviii^e siècle). Au deuxième pilier est adossé un autel de pierre, orné des statues de saint Pierre qui tient sa clef et de saint Fiacre avec sa bêche. Au bas de la chapelle, un *Ecce Homo* mutilé.

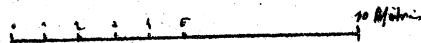
La chapelle de Balanant date du xv^e siècle. Un hôpital y était annexé, formant au sud un quadrilatère avec elle. Cet établissement fut fondé par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

(1) Le Guennec, *Prééminences de la famille de Maillé-Kerman*, p. 21.

(2) Arch. dép. Fonds Le Guennec.



Echelle du Plan



Cliché Société Archéologique du Finistère

salem, qui y avaient un prieuré sous la dépendance de la commanderie de la Feuillée (3).

Au sud de la chapelle, on voit un vieux bâtiment gothique couvert de chaume, puis une construction de forme carrée qui abrite une fontaine et une piscine entourée d'un banc. On y vénère les statues d'un vieux saint Jean en granit, d'un autre saint Jean du XVIII^e siècle, avec l'agneau à ses pieds, de saint Jean l'évangéliste tenant une coupe, d'un saint, fort mutilé.

Lors de la réformation de la noblesse de Plouvien, en 1423, Perrot le Dresnaec était gouverneur du prieuré de Saint-Jean-Balanant. « C'est le seul nom qui nous soit resté, note l'abbé Le Guen, quoique plusieurs chevaliers eussent reçu la sépulture dans la chapelle. Les nombreuses pierres tombales que l'on n'y voyait il n'y a que peu d'années, ne portaient aucune inscription; un simple écusson, armoirié de trois croix de Malte, indiquait au visiteur que là reposait un chevalier.

« La maison des chevaliers était située sur la rive gauche de la rivière, dans le champ qui domine la route. Jusqu'à l'époque de son aliénation, en 1793, elle fut, après le départ des religieux, successivement habitée par plusieurs notaires. En 1825, on voyait encore quelques restes de l'édifice. Aujourd'hui tout a disparu. »

Sur la façade Nord de la chapelle on aper-

(2) Voir Guillotin de Corson, *Les Templiers et Hospitaliers en Bretagne*, 1902, p. 10-11.

çoit un grand arc, partiellement masqué par la construction d'une petite sacristie. Avec quoi cette arcade mettait-elle la chapelle en communication? L'abbé Le Guen a pensé à une aile venant rejoindre le côté de la chapelle et permettant aux malades d'assister aux offices (1).

Restée intégralement en l'état primitif, la chapelle de Balanant fut rachetée par la fabrique sous la Restauration. Elle continue d'être un grand but de pèlerinage, le 24 juin, au jour de la Saint-Jean.

Le 20 mai 1613, « Renné de Saint Sollange, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandant de la commanderie de la Feuillée » octroie à Messire Yves Auffray le droit de desservir la chapelle.

Claude-René des Bouillons, acolyte de Lannilis, titulaire de la chapellenie fondée à Saint-Jean-Balanant par Jean Monot et Marie Guiriec, demande à l'évêque de Léon, le 24 septembre 1735, qu'elle lui serve de titre clérical (2).

Le 18 juin 1810, Jaqua Floch, meunier du Moulin de Kéribier-Mola, en Plouvien, propriétaire de cette chapellenie, sollicite de l'évêque l'autorisation de faire célébrer la messe dans la chapelle le jour de la fête de saint Jean-Baptiste (3).

CHAPELLE SAINT-JAOUA

Cette chapelle se trouve à 500 mètres au sud-

(1) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1912, p. 10.

(2) *Arch. dép.* 205 G. 3.

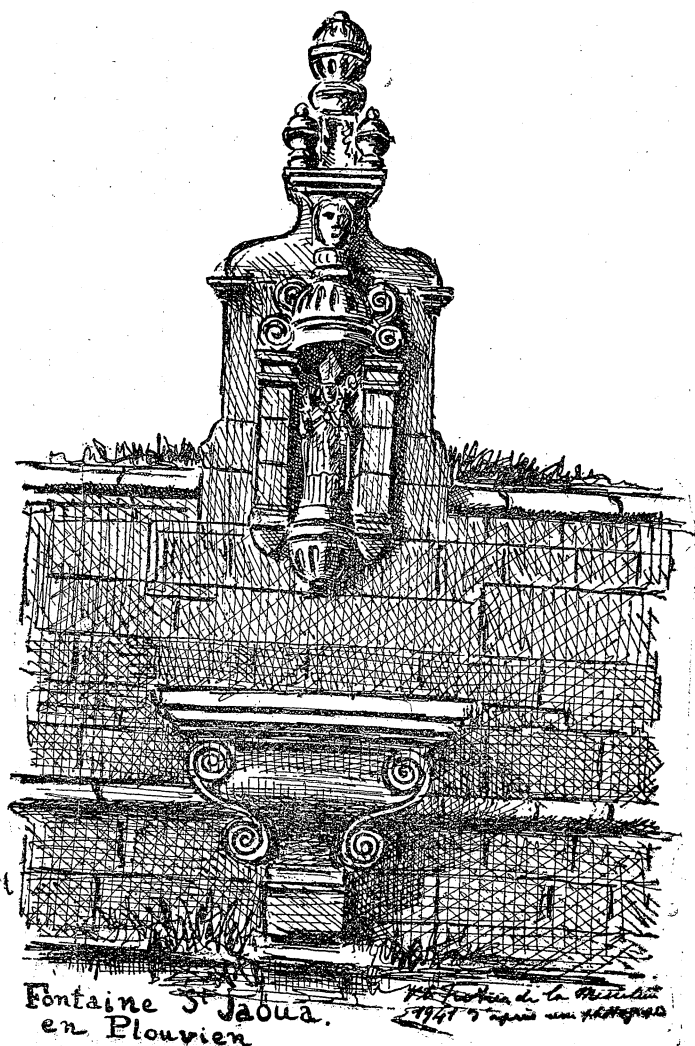
(3) *Arch. de l'Evêché.*



ouest du bourg, sur la route du Bourg-Blanc. Elle est dédiée à saint Jaoué ou Jaoua, qui, selon la tradition hagiographique consignée par Albert Le Grand, en 1634, fut disciple de saint Paul de Léon, moine de Landévennec, recteur de Brasparts, puis évêque de Léon, à la démission de saint Paul. Il n'aurait vécu qu'un an sur ce siège et serait mort le 2 mars 554.

C'est un édifice du début du xvi^e siècle, long et bas, pittoresque et irrégulier avec les avancées que dessinent son portail et son grand bras de croix ouest. Il est surmonté, en son milieu, d'un petit clocher. Les fenêtres sont garnies de meneaux flamboyants, et les portes de contrecourbes saillantes à fleurons armoirés. Sur un pan de mur, note M. le chanoine Peyron, on voit les écussons des Coetivy, Penfeunteuniou, Bergoet, Kerbic, Jouhan de Kerboric. Aux angles du petit porche méridional figurent les statues des quatre évangélistes. Sur la statue de saint Jean, au fond du porche, à droite en entrant, on lit la date: MDLXIX. La statue de saint Laurent surmonte la porte intérieure; aux pieds du Saint est agenouillé un petit personnage qui serait, d'après M. Le Guen, une dame de Keraliou, donatrice, dont le blason: *d'argent chevron de sable accompagné de 3 coquilles de même*, est placé aux pieds du Saint. Entre le portail et le pignon ouest s'alignent les huit arcades trilobées d'un petit ossuaire, où se pulvérisent quelques ossements moisis.

Le tombeau de saint Jaoua (début du xvi^e s.)



occupe dans la chapelle le milieu de l'aile sud. En pierre de kersanton, il est décoré, en son pourtour, d'arcades gothiques, soutenues par de petites colonnes engagées. Sur le soubassement percé de bout en bout est la statue couchée du Saint, représenté en costume d'abbé, coiffé de la mitre et la crosse en main. Sur le bord du retable on lit l'inscription suivante en caractères gothiques carrés :

S loevin. epis. leonē. fuit. hic. sepultus.

Ce tombeau est environné d'une grille en fer portant la date de 1646 (1).

FONTAINE

La fontaine coule hors de l'enclos, sur la route du Bourg-Blanc. C'est un joli monument de granit du xvii^e siècle, d'une note admirablement bretonne, tout patiné d'un lichen d'argent vert à la fine nuance. Le bassin est encadré d'une muraille garnie intérieurement de bancs pour les pèlerins. Au fond se trouve une sorte d'autel de pierre soutenu par un piédoche à volutes et surmonté d'une niche, qui contient la statue de saint Jaoua avec mitre et crosse. Dominée par un dais accosté de spirales, cette niche a un couronnement hémisphérique cantonné de quatre vases. Une décoration analogue garnit les deux pilastres du grand échelier pratiqué vers le chemin. Un autre échelier, plus petit, se voit sur la façade nord.

(1) Kerdanet, *Vies des Saints...* p. 48.

Des plantes aquatiques tapissent le fond de la fontaine, rampant parmi les vieux blocs qu'elles feutrent et fleurissent (1).

**

Alain de la Rue, évêque de Léon, approuva, le 7 mai 1413, un acte par lequel les paroisiens de la chapelle tréviale de Saint-Jaoua accordaient droit de sépulture dans le chœur de cette chapelle à Guillaume Bergoët, seigneur de Keraliou.

Dans cette chapelle se desservait la chapellenie de Keraliou ou de saint Laurent, dont furent présentateurs les seigneurs de Keraliou, puis les Lesguen Kervéatoux; elle avait 100 livres de revenu avec charge de deux messes basses par semaine, le dimanche et le lundi (2).

Le 28 octobre 1615, Sébastien de Plœuc, baron de Kergorlay, seigneur de Thymeur, Le Breignou et autres lieux, présente, pour la chapellenie fondée à Saint-Jaoua par Jean Coderc, prêtre, et vacante au décès de Jean Mazéas, Claude Kerménou, clerc tonsuré, étudiant à l'Université de Rennes. Cette chapellenie était chargée de trois messes: l'une à dire à la « chapelle saint Jahé » tous les lundis, les deux autres à desservir dans l'église paroissiale, en la chapelle Sainte-Juliette (3).

(1) Arch. Dép. Fonds Le Guennec.

(2) Par acte du 4 février 1670 Claude Damesne, seigneur de Keraliou résidant à Ploudalmézeau, fut nommé titulaire de cette chapellenie.

(3) Arch. dép. 205. G. 3.

En 1784, la chapellenie de Saint-Laurent à Saint-Jaoua avait comme titulaire Guillaume Pellac, prêtre à Plouvien, celle de François de Penfeunteuniou, dans la même chapelle, était desservie par Jacques Bleuven, aumônier de la Retraite de Saint-Pol-de-Léon.

**

D'après l'abbé Le Guen, le centre paroissial primitif se trouvait à Saint-Jaoua jusqu'au début du xv^e siècle.

En 1805, l'église paroissiale étant fermée pour cause de réparations, le culte fut célébré à la chapelle Saint-Jaoua. Cet état de choses dura jusqu'au début d'octobre 1807. « La chapelle saint Jaoua, écrit en 1813 à l'évêché, M. Bernicot, desservant de Plouvien, sert pour les processions des Rogations et du Saint Sacrement; elle a un vaste cimetière qui a servi aux inhumations et qui pourrait être de nouveau destiné à cette fin si l'on vient à exécuter strictement les règlements pour les cimetières. D'ailleurs, cette chapelle qui est assez vaste, pourrait servir d'église principale. Le vœu de tous les habitants de la commune est qu'on la conserve (1).

D'après l'abbé Le Guen, dans une vérification faite en 1856, on constata qu'une partie des dépouilles mortelles de saint Jaoua reposait encore en sa chapelle, dans un cercueil de pierre. « Cet-

(1) Archives de l'Evêché.

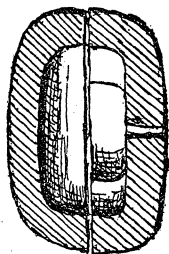
te assertion, écrit M. Abgrall, est conforme à la tradition du pays et aux souvenirs de quelques-uns des paroissiens qui, en 1856, à l'occasion de travaux de remaniements faits dans la chapelle, avaient assisté à l'ouverture du tombeau et avaient constaté, dans un sarcophage ou cercueil en pierre, la présence de quelques ossements bien conservés. Ces documents ont été recueillis, par M. le Recteur, de la bouche de plusieurs paroissiens qui les tenaient de leurs parents et dont quelques-uns avaient été témoins oculaires de cette reconnaissance.

« S'appuyant sur ces données, en vue de la fête prochaine de la translation solennelle des reliques de saint Paul-Aurélien, M. l'abbé Messager chanoine honoraire, Curé-Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, dans le but d'enrichir davantage les trésors de son église, pria Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper de vouloir bien lui procurer des restes vénérables de saint Jaoua, qui fut neveu, disciple et auxiliaire de saint Paul-Aurélien.

« Monseigneur l'Evêque déférant au louable désir de son Archiprêtre, daigna confier au signataire de cette note le soin d'aller faire l'ouverture du tombeau de saint Jaoua et d'y rechercher les restes précieux du saint Evêque. En conséquence, après s'être transporté à Plouvien le mardi 17 août 1897, à 3 heures de l'après-midi, M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital de Quimper, délégué à cet effet par Monseigneur Henri-Victor-

Félix Valteau, Evêque de Quimper et de Léon, a procédé à l'ouverture du tombeau de saint Jaoua, en sa chapelle de Plouvien, en présence de M. l'abbé René Léal, Recteur de la paroisse, et de sept paroissiens: sacristain, maçons, couvreurs et charpentiers, requis pour ce travail.

« On a commencé par enlever les différentes pièces du monument gothique en kersanton précédemment décrit. Sous ce monument régnait une plate-forme en épaisses dalles de granit, lesquelles ayant été déplacées, on a découvert une longue pierre légèrement cintrée semblant former couvercle. Ce couvercle ayant été soulevé et retourné, on a reconnu qu'il avait été creusé en dessous, mais qu'il ne restait plus dans son entier, une des extrémités ayant été brisée. Sous ce couvercle était un sarcophage ou auge de pierre, de faible profondeur, et dans laquelle se trouvait une grande quantité de terre fine. Avant de pousser plus loin toute autre recherche, M. l'abbé Abgrall a demandé que l'on fit une prière pour sanctifier cette œuvre et pour vénérer le Saint en présence de son tombeau; tous les assistants se sont mis à genoux, et M. le Recteur a récité un *Pater*, un *Ave* et un *Gloria Patri*. Immédiatement M. Abgrall a pu retirer du milieu de ces terres fines un fragment d'os considérable qui est une tête de fémur, et successivement il a trouvé trois autres fragments semblant appartenir au même membre, la partie médiane du fémur et l'extrémité condylienne fendue en deux. Ces ossements ont



Sarcophage du tombeau de saint Jaoua

dû avoir été laissés dans le tombeau à l'époque de la translation des reliques à Saint-Pol-de-Léon, soit par vénération pour laisser quelques restes au culte des fidèles, soit qu'ils aient échappé aux recherches, ce qui est moins probable. Leur présence dans le sarcophage ne peut pas être attribué à une infiltration fortuite, car le couvercle fermait assez hermétiquement, et elle ne doit pas non plus être le résultat d'une substitution ou d'une supercherie qui serait encore plus difficile à expliquer, d'autant plus que ces fragments se trouvaient justement à l'endroit du sarcophage qu'ils devaient naturellement occuper lorsque le corps entier y reposait.

« Il semble donc qu'on soit autorisé à conclure que ce sont là les restes authentiques de saint Jaoua.

« Avant de refermer la sépulture et de remettre le couvercle sur le sarcophage, on a distrait un des fragments d'ossements, la moitié de l'extrémité condylienne, qu'on a enfermé dans une fiole en verre avec un court procès-verbal rédigé sur place. Cette fiole avec son contenu a été déposée dans le milieu du sarcophage et protégée par un entourage de pierres et d'ardoises, puis le tout recouvert par le grand couvercle

« Un autre procès-verbal de tous ces actes a été dressé et consigné dans le cahier des délibérations de la Fabrique.

« Les trois autres fragments ont été soigneusement recueillis, enveloppés dans un linge

blanc et scellés pour être soumis à l'examen de l'autorité épiscopale. Monseigneur l'Evêque, après avoir pris connaissance du rapport détaillé et examiné les ossements dont il a brisé les scellés, a conclu à leur authenticité comme restes de saint Jaoua et en a autorisé la vénération comme reliques saintes. En conséquence, un des fragments a été porté à Saint-Pol-de-Léon par M. le chanoine Peyron et a été renfermé dans la grande châsse monumentale en même temps que la tête et le bras de saint Pol-Aurélien, le fémur de saint Laurent, diacre et martyr, et l'omoplate de saint Hervé, de sorte que la relique de saint Jaoua a eu sa part dans la translation solennelle, le magnifique triomphe du dimanche 5 septembre 1897.

« L'année suivante, 1898, le dimanche 6 mars, qui suivait le jour de la fête de saint Jaoua, un autre des fragments, enfermé dans un beau reliquaire nouveau, était aussi porté en procession solennelle, au milieu d'un grand concours de peuple, de la chapelle du tombeau de saint Jaoua à l'église paroissiale de Plouvien. Le même jour, une autre petite portion recevait les mêmes honneurs à Brasparts. Le quatrième fragment est conservé à l'évêché de Quimper, au dépôt des reliques. » (1)

(1) Albert Le Grand, *Les Vies des Saints...* édit. des Chanoines, p. 57-58. — *Semaine Religieuse* 1898, p. 149-151.

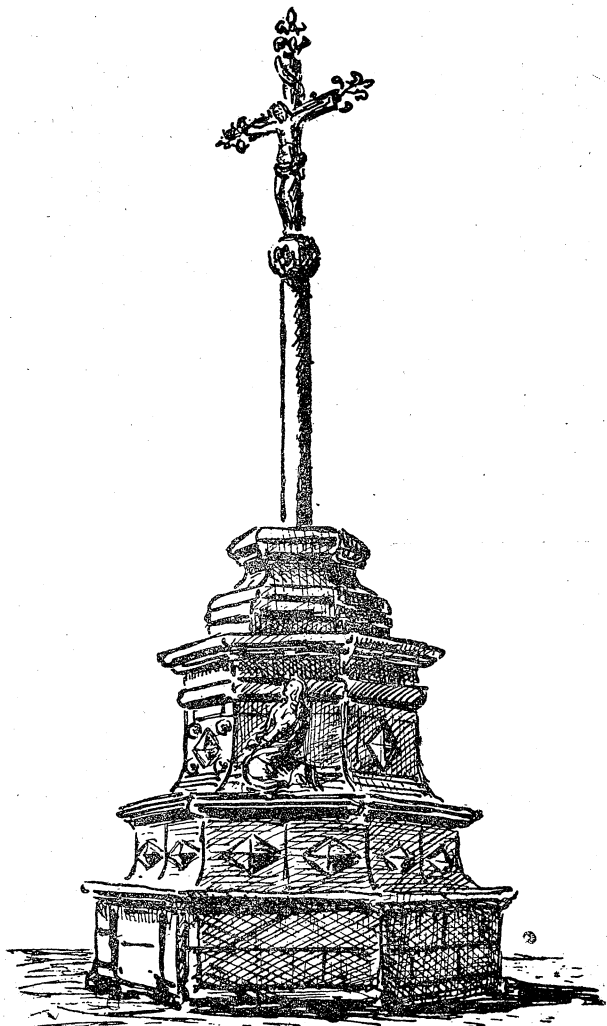
CHAPELLE DE-TARIEC

En l'année 1518, Monseigneur Jacques de Rohan fondait, près du populeux village de Créan, la petite chapelle de Saint-Tariec. Par lettre du 13 octobre, le vicomte de Léon approuva la dotation proposée par Laurent-Benoît Richard, recteur de Centré et chanoine de Nantes, pour son ornementation et l'établissement d'une chapellenie.

Ces deux actes, cités dans le registre de la principauté de Léon, sont également mentionnés dans une délibération du corps municipal de Plouvien, sous la date du 13 février 1791.

« Alors que, pour la première fois, note M. Le Guen, c'était en 1822, nous visitâmes ces lieux, déjà la toiture tombait en ruines, les murailles se lézardaient, la magnifique verrerie de la croisée principale était bien ébréchée, la tombe (du chanoine Richard) annonçait le passage d'un vandale moderne. Sur les vitraux coloriés, il nous en souvient, brillaient du plus vif éclat quelques écussons des familles anciennes; dix ans plus tard, le chevalier de Fréminville y reconnaissait les armoiries des seigneurs de Kergounadech, de Kerouartz, de Trévern Lézec. Cependant l'objet le plus digne de l'attention d'un archéologue c'était le tombeau du chanoine Laurent-Benoît Richard de Tariec...

« De cette chapelle qui, naguère si orgueilleuse de ses atours, dominait une vallée des plus pittoresques, il ne reste plus hélas! de vestiges. Aliénée au commencement de la Révolu-



Croix de Plouvien

tion, malgré les protestations réitérées du corps politique de la paroisse, elle fut bientôt abandonnée à l'oubli par les acquéreurs. En 1842, l'administration des Ponts et Chaussées vint achever l'œuvre des vandales et du temps. »

On voyait au-dessus de la porte d'entrée les armes des Richard, sieurs de Tariec: *d'azur au rencontre de cerf surmonté d'une étoile a huit rais et accosté de deux roses de même.*

La chapellenie des sieurs de Taries, dont ils étaient les présentateurs, et après eux les Kerouartz, était desservie dans la chapelle; elle comportait un revenu de 300 livres, avec charge d'y célébrer une messe les dimanches et fêtes et un service à chaque fête de la Vierge (1).

CHAPELLE SAINT-SÉBASTIEN

Dans cette ancienne chapelle se desservait une chapellenie, à la présentation du recteur, par un prêtre, Jean Kerscaven; elle valait 40 livres de revenu (2).

CALVAIRES

Voici ce qu'écrivait M. Le Guen sur les calvaires de Plouvien.

1. CROAS-BOUGARAN. — La croix du cimetière, mutilée en 1793 et restaurée en 1822, mérite

(1) Peyron, *Les églises et les chapelles...* p. 128.

(2) *Ibid.*

une mention spéciale à cause du souvenir qu'elle rappelle.

Pendant la peste de 1509, quatre prêtres avaient été victimes de leur dévouement et attendaient, sous les dalles du porche de l'église, une sépulture plus honorable. Secondé par la générosité de M. Bougaran, son vicaire, M. de Kerannou, recteur, prit à tâche de réparer ce long oubli en recueillant les précieux restes dans un caveau préparé au milieu du cimetière et en y dressant un beau calvaire que nous admirons encore aujourd'hui malgré ses mutilations. Sur une plate-bande du piédestal on lit : *Jesu Christo crucifixo Sacrum*, 1683; *Jacobo de Kerannou, rectore actate* 60. La pierre qui fait clef porte un calice contourné des initiales F. B. P. (1)

2. CROAS-MESTUAN. — Au carrefour désert de Mestuan reposent, sur un superbe monolithe, les images en kersanton du Christ en croix et de la Sainte Vierge adossées, et ayant à leurs côtés, le Christ, saint Matthieu et saint Jacques le Majeur, la Vierge, deux moines. Ce monument, en forme de médaillon d'un mètre de hauteur, porte tous les caractères du xiv^e siècle et devait provenir du cimetière de Plouyengôs.

3. CROAS-PAOL KARRÉDÉAN. — Au nord du village de Karrédéan, et à grande distance de toute habitation, on rencontre, sur le chemin

(1) « Fiacre Bougaran, prêtre ».

menant à Dour-an-Parc, près du Diouris, une fontaine appelée : *Feunteun - Paol*. Jusqu'en 1793, la fontaine était protégée par une enceinte en pierres de taille; un magnifique calvaire l'ombrageait à l'est, et dans une niche, pratiquée dans le socle, était placée la statue de saint Paul-Aurélien.

Les vandales de 1793 y ont malheureusement passé : l'enceinte est dégradée, le Christ est tout mutilé, la statue est décapitée...

4. CROAS KERC'HEUD. — Entre le village de Kerc'heud et celui de Forestic-Vian, à 200 mètres environ de l'ancienne chapelle de Sainte-Geztrude, existant jusqu'en 1793, un autre calvaire bien remarquable. Aujourd'hui, il n'en reste plus que le socle; la croix et le Christ sont complètement brisés...

A ces croix mentionnées par l'abbé Le Guen, ajoutons les suivantes que nous signale le vénérable M. Bihan, ancien recteur.

5. A l'entrée du bourg, croix de 2 m. 50 de haut, avec gradins.

6. Dans le petit bois qui entoure la fontaine de Saint-Jaoua, se dressent trois calvaires ayant de 2 m. à 2 m. 50 de hauteur. Deux d'entre eux portent le Christ en croix et, à l'avvers, la Vierge Mère.

A l'entrée du bois, de chaque côté, le mur surélevé en forme de dôme, est surmonté d'une petite croix. Un peu à gauche de cette entrée, dans le mur de clôture du bois est enfoncée une croix de 2 mètres à 2 m. 50 de hauteur.



Ce bois était jadis un cimetière. On y voit encore deux tombes, au pied de l'un des calvaires. L'une des pierres tumulaires, très longue, en grossier granit, porte en relief l'inscription suivante :

Ci-gît Arnault Largeteau, propriétaire (1), décédé le 1^{er} mai 1817.

7. De simples croix se rencontrent sur les chemins et dans les carrefours, de la paroisse. Sans tenir compte de celles qui ont été brisées en 1793, note l'abbé Le Guen, nous trouverions bien une cinquantaine debout.

LE CLERGE

RECTEURS

1263. Décès d'Yves de Bourgneuf « recteur de Plebeion ». — 1348. Hervé Henri, démissionne et Yves Daniel lui succède. — 1362. Guillaume de Penfeunteuniou auquel doit succéder, par grâce du Saint-Siège, Yves Menguy, prêtre de Tréguier. — 1405. Guillaume *Militis* (Chevalier ou Marhec), devenu recteur par suite de la mort de Nicolas Corcuff, résigne son bénéfice aux mains de son propre frère Yves. — 1543 (10 novembre). Yves Barbier (2). — 1467. Christophe Montfort, chapelain et commensal d'Alain de Coëtiwy, cardinal, est nommé « rec-

(1) Du manoir du Mézou.

(2) Archives Vaticanes, Reg. Vat. n° 1635, fol. 289.

teur de Ploeyon », paroisse vacante par résignation de Guy Kerchoent(1). — 1501. Laurent de Kerguiziau, recteur de Ploeguyon et de Ploemilyau (Guimiliau) (2). — 1589-1601. Nicolas Anselme. — 1601-1636. Jean de Kerguiziau (3). — 1636-1641. Yves Le Gac, fonda, en 1641, une école pour les garçons, sous la direction d'un ecclésiastique. — 1642-1648. Yves Pencreac'h. — 1648-1649. François Corolleur, chanoine du Folgoat (4). — 1649-1696. Jacques de Kerannou, fit dresser la croix du cimetière. — 1696-1721. Matthieu Piriou, natif de Plouvien, licencié de Sorbonne, avait été recteur de Milizac de 1681 à 1696. Sous son rectorat, en 1699, la paroisse eut à soutenir un célèbre procès contre la duchesse de Portsmouth qui, à titre de propriétaire de Coëtivy, prétendait au droit de juridiction sur Plouvien. Un arrêt de la Cour royale du 13 juin vint la débouter de ses prétentions. — 1721-1761. Joseph-Marie de Bélingant, docteur en théologie de Bourges. « Son nom, note M. Le Guen, reste attaché aux piliers de l'entrée du cimetière, et à une boîte en argent pour les Saintes Huiles. » — 1771-1783. François Michel Le Rodellec du Porzic. « Le jour de sa sépulture (7 octobre 1783) fut marqué par le deuil

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 9, 55, 65, 159, 248.

(2) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, IV, p. 228.

(3) Ce recteur fit reconstruire le transept de la chapelle Saint-Jaoua, et établir la Confrérie du Saint-Sacrement.

(4) Kerdanet, *Vies des Saints...* p. 172.

général dans la paroisse. Mais le souvenir de ses bienfaits ne s'éteignit pas avec lui. Quarante ans plus tard, écrit M. Le Guen, nous entendions encore bénir sa mémoire. Il avait vécu 78 ans. » — 1783-1800. Armel-Joseph Iliou, né à Plouarzel, le 23 mars 1722, vicaire à Plouarzel (1747-1755), à Ploumoguier (1755-1759), recteur de Lampaul-Plouarzel (1760-1783), supérieur, dès 1788, des Missions du diocèse de Léon. Sa dernière signature aux registres est du 12 août 1792. Arrêté et interné au Château de Brest, il en fut transféré à la Maison des Dames de la Retraite à Quimper, le 6 janvier 1793. Au mois de mai, nous le trouvons dans la prison de Kerlot, où il mourut le 27 octobre 1793 (1).

CURÉS ET SOUS-CURÉS

1599-1615. Jean Mazéas, sous-curé. — 1616-1621. Jean Kerian. — 1621-1637. Alain Kerscao, sous-curé. — 1637-1673. Fiacre Bougaran, sous-curé. — 1675-1708. Hervé Toullec. — 1708-1713. Nicolas Kerouanton. — 1724-1731. Prigent Le Guen. — 1731-1738. Hervé Lavanant. — 1738-1739. N. G. Le Séac'h. — 1742-1749. François Floc'h. — 1758-1767. Goulven Floc'h. — 1767-1773. Goulven Corpha. — 1774-1778. Michel Lahaye. — 1778-1801. Olivier Gouriou, né au village de Kerilaouen, en Plouvien, le 27 mai 1746. — 1790-1803. Jean Le Roux, né à Saint-Pol-de-Léon, en 1757. Comme son collè-

(1) Peyron, *Documents pour servir...* II, p. 122, 129.

gue, Gouriou, il signe pour la dernière fois aux registres le 31 juillet 1792, et tous deux restent cachés dans la paroisse.

RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

1801-1804. Ollivier Gouriou, signe « curé d'office », en 1801 et 1802 puis « prêtre desservant » dès le 1^{er} janvier 1803, mais pas pour longtemps car il mourut le 6 décembre 1803.

1804-1806. Germain Le Marc. Né à Landerneau, en 1753, prêtre en 1778, vicaire à Saint-Thomas (de Landerneau), il refuse le serment à la Constitution Civile du Clergé et émigre en Angleterre. « Prêtre de grand exemple, écrit M. de Troérin, très instruit, un peu vif dans son zèle, cependant jamais indiscret; bon prédicateur breton et français, il expose les principes avec netteté, et exactitude très grande; c'était un des excellents sujets du diocèse de Quimper. » (1)

1806-1818. Jacques Bernicot, né à Lambézel-lec, en 1760. A la date du 20 octobre 1807, il écrit en marge du registre: « Nous avons commencé à célébrer l'office divin dans l'église paroissiale, le 3 octobre 1807, en vertu d'un permis de l'évêque. » (2)

1820-1823. Jean Cléac'h, né à Morlaix, en 1789. La paroisse avait été sous l'interdit du mois d'août 1819 au mois de mars 1820 parce

(1) Archives de l'Evêché.

(2) L'église était en interdit depuis deux ans, ayant besoin de réparations.

qu'elle tardait à faire l'acquisition d'un presbytère. Le conseil et son maire consentirent, dans ce but, à l'imposition de centimes additionnels, mais le gouvernement refusa d'approuver cette imposition, et il fallut recourir à une souscription pour racheter l'ancien presbytère.

1823-1828. Jean-Marie Tanguy, né à Plouvorn, en 1791. Il fut nommé le 1^{er} juillet 1823, après un nouvel interdit de quinze jours sur la paroisse.

1828-1831. Jean-Marie Gouez, de Plabennec, devint curé de Lesneven.

1831-1833. Jean-François Corre, né à Lambézellec.

1833-1838. Jean-Marie Chuiton, de Brêles, recteur de Loc-Brévalaire de 1822 à 1827.

1838-1862. Mathieu Prouff, de Commanna. D'après l'inscription écrite sur sa tombe, à Plouvien, il a fait bâtir l'église, restaurer les chapelles de Saint-Jaoua et de Saint-Jean-Balant, agrandir le presbytère.

1862-1866. Yves-Marie Rivoal, de Saint-Martin de Morlaix.

1866-1892. Hervé Cocaïgn, de Cléder. On lui doit la construction du presbytère actuel. Une plaque de marbre, au-dessus de la porte, porte cette inscription: « A la Fabrique et par la Fabrique 1870. »

1892-1916. René-Marie Léal, de Guipavas. Il a fait construire, en 1905, une école chrétienne de filles.

1916-1941. Paul Bihan, né à Saint-Frégant, en

mars 1859, prêtre le 10 octobre 1885, vicaire à Plouézoc'h (1885-1890), à Plouarzel (1890-1896), à Plougastel-Daoulas (1896-1906), recteur de St-Thois (1906-1916).

1941. Emile Salaün, né à Ploudalmézeau en 1881, prêtre en 1906.

VICAIRES

1801-1803. Jean Le Roux, mort à Plouvien le 29 germinal an XI (19 avril 1803). — 1804-1812. C.-Marie Rivoal. — 1813-1820. Guillaume Bergot. — 1820-1826. Denys Olivier. — 1826-1831. Jean-Louis Masson. — 1831-1833. Michel Le Roy. — 1833-1841. Jacques Quidelleur. — 1841-1842. Yves Prigent. — 1843-1851. Vincent Roudaut, mort le 1^{er} décembre 1885, curé de Ploudiry. — 1851-1860. Jérôme Cosden. — 1860-1863. Nicolas Argouac'h. — 1863-1865. Jean-Marie Paul (1). — 1866-1878. Alexandre Pilven. — 1869-1872. Joseph Rogel. — 1872-1877. Guy Le Goff. — 1877-1883. Yves Crenn. — 1878-1879. Jean Chalm. — 1879-1883. Michel Le Borgne. — 1880-1886. Philippe Bouguen. — 1883-1899. François Jaffrès. — 1886-1904. Yves Abjean-Uguen. — 1899-1902. Jean-Marie Abgrall. — 1902-1917. Jean Roué. — 1904-1906. Amable Boule'h. — 1906-1910. Yves Inizan. — 1910-1919. Olivier Bellec. — 1919-1925. Yves Abolivier. — 1929. Guillaume Kérébel, né à Plouarzel, le 25 février 1894, promu au sacer-

(1) Deuxième vicaire de Plouvien.

doce en 1920, surveillant au Petit-Séminaire de Pont-Croix (1920-1922), vicaire à Laz (1922-1925), à Gouesnou (1925-1929).

PRÊTRES ORIGINAIRES DE PLOUVIEN

Goulven Thomas, prêtre en 1776, vicaire à Saint-Martin de Morlaix, en 1776, curé de Kerlouan en 1789.

Goulven Floc'h, sous-diacre le 19 mai 1756, diacre le 8 ai 1757. Il signe « prêtre » pour la première fois le 19 octobre 1758, puis « curé » la même année. Desservant de Ploudalmézeau depuis le 13 juillet 1767, il fit bâtir le clocher et agrandir l'église et mourut le 21 janvier 1785. Il était réputé pour sa charité à l'égard des pauvres.

Olivier Gouriou, curé, puis recteur de Plouvien. Voici son acte de baptême: « Olivier, fils légitime du soussignant Jean Gouriou et de Catherine Dénial, né ce jour au village de Kerilaouen, a reçu le sacrement de baptême, avec toutes les cérémonies prescrites dans le Rituel, du soussigné prêtre; les parrain et marraine ont été le soussignant Ollivier Jollé, et Renée Jestin qui a déclaré ne scavoir signer, ce vingt neuf mai 1746. — *Signé:* Jean Gouriou, Olivier Jollé, François Floch, prêtre. »

Inclinons-nous pieusement devant ce noble confesseur de la Foi, qui, durant la Terreur, comme sous le Directoire, risqua cent fois sa vie, pour exercer son ministère au profit des fidèles.

Jean-Marie Le Bris, né le 7 février 1793, promu au sacerdoce, le 5 juin 1819, vicaire à Pleyben (1819-1823), puis à Tourc'h.

Joévin Gouez, prêtre le 24 octobre 1824, fut professeur au Grand Séminaire de Quimper.

Jean-Louis Le Guen, né le 25 octobre 1813, prêtre le 31 juillet 1842, vicaire à Plouguerneau (1842-1843), à Ploudiry en 1846, aumônier des dames de la Retraite à Lesneven, en 1856, décédé le 6 mai 1890, à Kergroas, en Plouvien. Homme érudit, versé dans les archives, au courant des vieilles traditions.

Guillaume Goliès, né le 3 mai 1820, à Kerabo, promu au sacerdoce le 6 juin 1846, vicaire à Beuzec-Comq, de 1846 à 1848, à Saint-Pol-de-Léon de 1815 à 1860, recteur de Pont-Aven (1860-1870), puis de Plounéour-Trez, décédé le 9 mars 1901. Il fut enterré au Folgoët. C'est lui qui fit bâtir, en 1889, l'église de Plounéour-Trez.

Révérend Père Lemoine, Oblat de Marie, mort missionnaire au Canada, en 1878.

Jean-Louis Floc'h, né le 3 août 1853, à Kergaraoc, décédé à Plouvien le 19 décembre 1880, appartenait au clergé d'Angoulême.

Charles-Yves Galliou, né à Kerlourgon, le 30 octobre 1862, prêtre le 10 août 1887. Vicaire à Hanvec la même année, au Relecq-Kerhuon, en 1897.

Gabriel Berthou, né à Kerheut, le 26 décembre 1867, prêtre le 27 mai 1893, vicaire à Co-

ray, puis à Porspoder; mort à Plouvien, le 3 mars 1898.

Joseph Jestin, né à Pratengan le 10 octobre 1876, prêtre le 25 juillet 1900, missionnaire en Haïti, curé de la Croix-des-Bouquets près de Port-au-Prince, décédé le 20 mai 1928 sur le *Macoris*, bateau qui le transportait en France.

Gabriel Broudeur, né en 1881, prêtre en 1907, vicaire au Tréhou (1908), à Scaër (1919), recteur de Lannédern en 1933.

Jean-Marie Floc'h, né en 1883, à Kerbrédén-Vras, promu au sacerdoce en 1908, vicaire à Lanvéoc en 1910, à Edern en 1913, recteur de Lannéanou en 1934.

Vincent-René Jaouen, né le 23 février 1902, entré chez les Lazaristes en 1923, ordonné prêtre à Rome le 15 mars 1930, docteur en théologie, le 20 juin 1931.

Jean Uguen, né le 2 mai 1903, à Kerbuillard, ordonné prêtre le 29 juin 1936 à Versailles, vicaire à Magny-en-Plexis, au diocèse de Versailles.

Gervais Kerouanton, né le 13 février 1907, prêtre des Missions-Africaines, professeur à Nantes.

Ernest Jestin, né à Mespéler, le 16 mars 1913, prêtre le 29 juin 1938, missionnaire en Haïti.

Guillaume Bergot, né à Kermabon, le 12 août 1913, promu au sacerdoce le 2 juillet 1938, prêtre-instituteur au Relecq-Guipavas.

Gabriel Le Borgne, né au bourg le 9 mars 1912, prêtre le 22 juillet 1939, prêtre-institu-

teur à Gouesnou, où il est mort le 29 octobre 1939.

Aimé Jestin, frère d'Ernest, né à Mespéler, le 16 mars 1914, ordonné prêtre au Séminaire haïtien de Saint-Jacques, le 29 juin 1939, prisonnier en Allemagne.

HISTORIQUE

DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE

Deux faits importants ouvrent le xv^e siècle: la translation du centre paroissial de Saint-Jaoua à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui, et la création de la trêve de Loc-Brévalaire.

A cette époque, le cardinal Alain de Coëtivy portait sa maison à l'apogée de sa gloire, et Plouvien possédait l'une des plus brillantes noblesses du Léonais (1). A côté des nombreux manoirs on voit paraître les chefs de quelques familles de cultivateurs de qui les descendants, plus attachés au sol que les nobles, subsistent encore à Plouvien.

Le début du xvi^e siècle est tristement signalé par l'invasion de la peste (1509). La population fut plus que décimée, et quatre prêtres tombèrent victimes de leur dévouement.

Au cours des guerres de la Ligue qui, de 1589 à 1594, partagea la Bretagne en deux camps, les nobles de Plouvien donnèrent un bel exemple de leur fidélité constante aux représen-

(1) Voir les réformations de 1426 à 1448.

tants de la cause catholique. Ils ne firent leur soumission qu'après l'abjuration de Henri IV. Le 9 août 1594 ils signaient au Folgoat, avec d'autres gentilshommes du pays une protestation où ils disaient: « ... Nous promettons de servir le Roi de nos personnes et biens avec la même fidélité que nous avons fait aux Rois ses devanciers... »

Voici le tableau des hommes remarquables que produisit la paroisse, du xv^e siècle à la fin du xvi^e:

Prigent de Coëtivy, amiral de France en 1440.

Alain de Coëtivy, cardinal, mort en 1474.

Alain du Refuge, évêque de Léon en 1411.

Raoul du Refuge, chambellan du roi Charles VII en 1449.

Renaud du Refuge, premier écuyer de Louis XI en 1472.

Guy du Refuge, écuyer de François I^{er}.

Jean du Refuge, conseiller au Parlement en 1554.

Robert Philippe, capitaine de Brest en 1503.

Alain de Kergrist, de Kerbréden, procureur du roi à Lesneven en 1590.

Jacques et François de Kerdanet, de Garsjean, procureurs du roi à la même cour, de 1570 à 1600.

Jean de Penfeunteuniou, de Kernevez-Rossunan, célèbre avocat de la même cour, en 1590.

Marquons ici les principales étapes de la carrière du cardinal de Coëtivy

Alain de Coëtivy vit le jour, le 8 novembre

1407, au manoir de Coatlestremeur, en Plouneventer. Sa mère, Catherine du Chastel, était sœur du célèbre Tanguy.

Le 5 juillet 1436, Jean Prigent étant élu évêque de Léon, il hérita du canonat que le nouveau prélat laissait vacant. Il était prévôt d'Oet, à Saint-Martin de Tours, quand vint sa promotion à l'évêché d'Avignon, le 30 octobre 1437. Créé cardinal *in petto* par Eugène IV, confirmé par Nicolas V le 20 décembre 1448, il reçut le titre de Sainte-Praxède. Evêque commendataire de Nîmes le 1^{er} avril 1454, évêque administrateur de Dol le 18 juin 1456, il devint, comme cardinal, évêque de Palestrina (7 juin 1465), puis de Sabine (11 décembre 1472). Il mourut à Rome le 3 mai 1474, en son palais de Campo-de-Fiori, et fut inhumé dans son église cardinalice de Sainte-Praxède, où l'on peut encore aujourd'hui admirer son tombeau.

Il possédait en Bretagne de nombreux et importants bénéfices, et fit gratifier ses parents de diverses faveurs. C'est ainsi, par exemple, que sa mère reçut le privilège du jubilé pour elle-même et quatre personnes à sa nomination (1450). Il comptait au nombre de ses familiers un contingent important de Bretons (1).

Les années 1661-1662 sont marquées dans les annales de Plouvien par une grande misère. Le froment se vendait 24 livres le boisseau, mesu-

(1) Pocquet du Haut-Jussé, *Les Papes et les Ducs de Bretagne*, p. 664-666. — *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, 1925, p. 344, 1926, p. 14.

re de Lannilis; le seigle, 22 livres 10 sols; le blé noir, 21 livres 5 sols; l'avoine, 16 livres : prix excessifs pour le temps.

Neuf ans plus tard, en 1671, un autre genre de fléau vint jeter l'alarme dans la paroisse. Le 21 septembre une pluie torrentielle, qui continua plusieurs heures de suite, grossit à ce point les rivières qu'un grand nombre de moulins, avec les édifices environnants, furent emportés par les eaux : chevaux, vaches, pourceaux, tout était roulé pêle-mêle. On eut aussi à déplorer quelques victimes humaines. Un coq fut remarqué, écrit le chroniqueur, voguant sur les branches d'un arbre déraciné, et chantant pour dissiper sa douleur, ses adieux à la patrie. On cite spécialement parmi les moulins submergés : Le Coumou, Garéna, Le Chastel, Pontalénec.

Le 8 octobre de la même année, une nouvelle inondation détruisit le moulin à papier de Pont-ar-Goarant et le moulin du Chastel.

Le dimanche 27 janvier 1687 fut pour la paroisse un jour de brillante fête, à l'occasion de la bénédiction de deux cloches. M. Guillaume Piriou, docteur de Sorbonne, et théologal du Léon, officiait; M. Mathieu Piriou, licencié de Sorbonne, recteur de Milizac, prononça le discours de circonstance. Les parrains et marraines furent, pour l'une des cloches : Jean Jouhan, seigneur de Kerohic, et Marie du Drénec, dame de Garsjean et du Mézou; pour l'autre : François Le Nol, seigneur de Garsjean et du Mézou, et Renée Keraldanet, dame de Garsjean.

L'année 1695 fut, toute entière, un temps de deuil et de terreur pour les habitants de Plouvien. Un typhus de caractère aussi malin que la peste, se déclara au mois de janvier et se répandit, avec une rapidité effrayante, sur la plupart des villages. Les registres constatent deux fois plus de décès dans le courant de cette année que dans les années moyennes.

En 1699, la paroisse eut à soutenir un célèbre procès contre Louise de Rouazle, duchesse de Portsmouth et Du Chastel qui, à titre de propriétaire de Coétivy, prétendait au droit de juridiction sur Plouvien. Mais un arrêt de la Cour royale du 13 juin, vint la débouter de ses prétentions.

Avec l'abbé Le Guen jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'état général de Plouvien pendant le XVII^e siècle (1).

Durant les quarante premières années, nous voyons les nobles vivre au milieu de leurs vassaux, et s'en montrer les pères, plutôt que les maîtres. Le seigneur nomme par lui-même, par sa dame, ou ses enfants, les premiers nés de ses fermiers: il prend part, avec toute sa famille, aux noces et aux fêtes du village. Il est le défenseur né de tous les opprimés, comme la châtelaine est l'infirmière de tous les malades. Mais, quand une fois le souverain eut commen-

(1) Ce qui suit jusqu'à la fin de l'histoire de la Révolution est emprunté textuellement au manuscrit de M. Le Guen. Nous avons seulement ajouté deux notes au bas des pages.

cé à s'entourer des grandes familles des provinces, et à les fixer à Paris, l'engouement du séjour des villes passa dans la plus grande partie de la noblesse. Aussi les manoirs sont-ils promptement rendus déserts, et le gentilhomme, devenu citadin, ne daigne plus y passer que quelques mois de l'année. La classe bourgeoise, ou semi-bourgeoise, prend la place des émigrés dans l'estime et la considération du paysan. Dans cette bourgeoisie, exclusivement composée de notaires, nous citerons, entr'autres, Goulven Philippe, notaire royal à Gorréquér, 1630; Charles Bescond, notaire royal à Balasnant, 1632; Hervé Cabon, notaire royal à Kerglien; 1634; Jean Lossouarn, notaire royal au Bourg-Blanc, 1635; Gervé Le Ménetz, notaire royal à Kergrac'h, 1637; Jean Balasnant, notaire royal à Balasnant, 1641; Tanguy Le Scotz, notaire royal au Bourg, 1643; Alain Bescont, notaire royal au Minihi, 1646; Gabriel Gouez, notaire royal à Kergrac'h, 1648; Guillaume Keraudi, notaire royal à Kerc'hleuz, 1650; Jean Cabon, notaire royal à Gorréquér, 1654; Jean Thomas, notaire royal à Croas-Engan, 1657; Vincent Cueff, notaire royal à Kerglien, 1669; Alain Gaignon, notaire royal à Mespéler, plus tard, à Kerourgon et au Bourg, 1678; François Favé, notaire royal et apostolique à Kerriou, 1683; Alain Bescont, fils du notaire du même nom et son successeur au Minihi, 1684; Fiacre L'Abbé, notaire royal au Bourg, 1690.

Ce furent ces petits notaires experts, sortis

pour la plupart d'assez basse condition, qui vinrent peu à peu à jouir du grand rôle dans la paroisse; mais leur règne finit avec ce siècle.

Dans la magistrature, Plouvien fournit encore plusieurs hommes distingués. Nous mentionnerons particulièrement François de Château-neuf, sieur de Kerdu, conseiller et lieutenant du roi à la juridiction de Saint-Renan et de Brest; Tanguy, son fils, et son successeur dans la même charge; Christophe Guyomar de Saint-Laurent, sieur de Kergaraoc, conseiller et lieutenant du roi à la cour de Lesneven, et député aux états de Bretagne à Vitré en 1679.

Pendant le dix-septième siècle, Plouvien eut aussi la gloire de donner à l'église un grand nombre de prêtres distingués. Nous devons surtout sauver de l'oubli : Messires François de Kernezne, de Kergaraoc; Joseph du Drénec, du Mezou, mort recteur de Guipavas, en 1694; Guillaume du Drénec, du Mézou, chanoine du Folgoët; Claude de Kerménou, de Kerohic, mort recteur de Plougar; Guillaume Piriou de Keraandraon, docteur de Sorbonne, mort chanoine-théologal de Léon; Mathieu Piriou, licencié de Sorbonne, mort recteur de Plouvien en 1727; René Mol, de Garsjean.

Mais il ne faut pas croire, sur la foi de certains auteurs, prévenus ou mal renseignés, qu'à part quelques classes privilégiées, le reste de la population fut abandonné à une stupide ignorance. Car jamais, plus que dans ce siècle, l'ins-

truction ne fut répandue dans les familles payannes. La preuve matérielle est facile à faire.

LE XVIII^e SIÈCLE A PLOUVIEN

Les familles nobles avaient disparu, ou allaient bientôt disparaître de la paroisse: le rôle des petits notaires-experts touchait à son terme; et, dès la fin du premier quart du dix-huitième siècle, l'administration temporelle de la paroisse était exclusivement entre les mains des notables parmi les paysans. Cette administration se désignait sous le nom de corps politique.

Pour être admissible dans ce corps, il fallait avoir été jugé digne et capable de remplir les fonctions de marguillier, et avoir rendu un compte honorable de son année de gestion. Il était composé de douze membres, qui ne se distinguaient entr'eux que par les années de service, et d'un procureur syndic, qui était le défenseur des intérêts publics et l'agent de la municipalité, mais sans voix délibérative dans le conseil. Un bureau, formé des trois membres principaux et du procureur-syndic, gérait toutes les affaires de la paroisse et de la fabrique, tenait la caisse, prenait la charge des pauvres, des malades, des infirmes, des orphelins, des enfants abandonnés, etc. Ce régime, établi d'après le droit coutumier de la Bretagne, subsista jusqu'à l'année 1790; et, plut à Dieu! qu'il eût continué à subsister; car alors le pauvre, et tout particulier, incapable de défendre ses droits

lésés, aurait trouvé, dans le procureur syndic, un défenseur attitré.

Le Recteur avait droit d'entrée aux séances du corps politique, surtout lorsqu'il était question des intérêts de l'église ou des pauvres; de fait, il n'y paraissait que pour la nomination des marguilliers.

Les nobles ne jouissaient point de ce droit, à raison de leur titre. Ils pouvaient seulement y envoyer un représentant quand il était question d'exécuter des travaux au chœur, dont l'entretien était à la charge du bénéficiaire et des nobles: encore tout le privilège de ce représentant se bornait-il à y avoir voix consultative.

Du reste, et le Recteur et les nobles pouvaient se reposer en sécurité sur ces hommes honorables, entièrement dévoués au bien public et aux intérêts de l'église.

L'égoïsme était inconnu de ces âmes chrétiennes, et le cabaret n'avait pas encore affaibli les caractères. Nous aurons à rapporter, à l'éloge des hommes de ces temps, plusieurs faits, tous de nature à confondre nos administrateurs modernes.

Dans l'année 1727, l'abbé Piriou fut enlevé à l'amour de son peuple. Il emportait dans la tombe la consolation la plus douce pour un pasteur, celle d'avoir purgé la paroisse de tous les scandales publics et d'avoir remis la vertu en honneur. M. Bélingant, docteur en droit civil et canonique, était bien digne de lui succéder. Homme intelligent et actif, il continua l'œuvre

de son prédécesseur avec un zèle persévérant, et il imprima, pour ainsi dire, à la paroisse, la foi et l'esprit des premiers âges de l'église. Son nom reste attaché aux piliers de l'entrée du cimetière et à une boîte en argent pour les Saintes Huiles. Il mourut en l'année 1761, alors âgé de soixante-dix-neuf ans.

M. François Michel du Porzic, en prenant possession de la paroisse, trouva la caisse du trésor presque vide: l'année précédente, des voleurs avaient réussi à soustraire tout le dépôt consigné dans le coffre-fort. Cependant nous voyons que de nouvelles ressources permirent, en 1763 et 1764, de refondre la seconde cloche, d'élargir et d'exhausser l'arcade de la chapelle de Kergaraoc. Au même temps, M. Du Baudiez restaurait, à ses frais, la chapelle de Garsjean, et recevait reconnaissance de ses droits de fondateur.

Nous allons voir maintenant une suite d'actes énergiques de l'administration municipale. Au commencement de juin 1781, le directeur des travaux à l'hôpital Pont-an-Ezen avait imposé à la paroisse la corvée de seize charrettes pour transporter des arbres du Breignou à ce lieu. Le 29 du même mois, le corps politique répondit par un refus formel, à moins d'un ordre émané du Roi.

Au mois de janvier de l'année suivante, le Syndic recevait une ordonnance, qui imposait à la paroisse la corvée de quarante-huit charrettes. Voici la réponse que la municipalité, réu-

nie pour délibérer, donna commission de transmettre à l'intendant de la province. « Nous « soussignés, anciens marguilliers et composant le corps politique de la paroisse de Plouvien, assemblés au lieu ordinaire de nos séances pour délibérer sur une ordonnance, en date du 18 de ce mois, rendue à notre syndic par M. Gilord, subdélégué, ordonnance par laquelle il est imposé aux habitants de la paroisse de fournir et de rendre quarante huit charrettes, près le château de Breignou, pour transporter des arbres de ce lieu à Pont-an-Ezen; *considérant* que nos paroissiens sont trop chargés de corvée pour le Roi, nous défendons très-expressément à François Le Guen, notre syndic, de fournir aucune charrette pour le dit transport; et, en cas de quelque sort ou événement nous répondrons pour le syndic; de plus, nous, corps politique de la paroisse de Plouvien, donnons pouvoir et procuration à Pierre Le Bec, de Kernévez-Rossunan, Yves Cueff, de Kerouné, et Guillaume Guéguen, de Mespont, de présenter requête à Monseigneur l'intendant de la province, et d'exposer toutes les raisons légales pour justifier notre refus. La requête sera faite par M. Le Gendre, avocat à Brest; et Le Bec et Cueff seront remboursés pour la dépense qu'ils auront faite. Ce 20 janvier 1782; et ont signé: Pierre Le Bec, Claude Gouanec, Goulven Bossard, Jaoua Madec, Gabriel Lunven, Alain le Bédiez, Jean Le Bris, Jean Abi-

« vin, Yves Cueff, Claude Conq, Gabriel Floc'h, « Jean Piriou. »

L'administration supérieure au lieu de faire droit aux justes remontrances du corps politique, frappa la paroisse d'un impôt extraordinaire de cinq mille livres. Mais la municipalité, loin de céder à ce système de vexations arbitraires, se réunit de nouveau le 1^{er} juillet 1782, et choisit, dans cette séance, deux membres, qui eurent pour mission de consulter trois avocats, et de se rendre avec eux à Castel-Daou-Dour (Landivisiau), « présenter à la chambre intermédiaire leurs justes réclamations et demander à ce qu'il fut fait droit à la paroisse. » (Mêmes signatures que dans les deux délibérations précédentes.) Droit fut en effet fait à la paroisse, grâce à l'énergie persévérante de ses administrateurs.

Ces trois délibérations, écrites de la main de Tanguy Bescont, nous peignent au vif l'esprit et le caractère de nos aïeux. Ce n'est certes pas d'eux qu'on eut pu dire *qu'ils se laissaient tailler à merci*. Puisse la paroisse reproduire des hommes de cette trempe!!!

L'abbé Rodellec Duporzic voyait arriver le terme de ses jours avec le calme du juste. Quoique né d'une famille noble et riche, il ne lui restait à disposer de rien à son dernier jour: sa foi et son cœur lui avaient donné l'amour de la pauvreté évangélique; il mourut en vrai disciple du divin Sauveur. Le jour de sa sépulture fut marqué par un deuil général dans la paroisse.

se. Mais le souvenir de ses bienfaits ne s'éteignit pas avec lui. Quarante ans plus tard, nous entendions encore bénir sa mémoire. Il avait vécu soixante-dix-huit ans.

Armel Joseph Iliou fut nommé par l'évêque de Léon pour son successeur (1783). Ce recteur avait toutes les vertus et les qualités qui constituent le saint prêtre; mais il avait une nature timide et il ne possédait qu'une capacité très médiocre. Aussi, pour n'avoir pas su discerner la disposition des esprits dans la paroisse, commit-il plusieurs fautes, qui, sans lui faire rien perdre dans l'estime publique, lui suscita, dès le début, de graves désagréments.

Un mal secret travaillait déjà la société toute entière: il se faisait sentir jusque au fond des plus paisibles campagnes.

La féodalité avait donné naissance à un si grand nombre d'abus et de vexations que les cultivateurs étaient fatigués du régime des privilèges. La réaction devenait inévitable. Depuis plus d'un siècle le corps politique était constamment en lutte contre les exigences de certains nobles, du marquis de Penmarch et de Carman en particulier, soit au sujet des biens de la fabrique, soit au sujet des biens de particuliers. C'est pourquoi nous voyons, en toute rencontre, le corps politique faire une opposition opiniâtre à l'établissement de tout privilège nouveau. Une délibération du 3 novembre 1788 nous en fournit une preuve entre cent autres. M. de Coétaudon héritier du manoir de

Kerdu, et M. de Largeteau, récent acquéreur du Mézou, avaient demandé à placer leurs armoiries dans l'église paroissiale, en signe de prééminence. Le recteur semblait disposé à se rendre à leur désir; mais la municipalité déclara formellement qu'elle ne croyait pas devoir accorder des privilèges à des familles, auxquelles la fabrique ne devait aucune reconnaissance, et que tout changement opéré dans l'église aurait sa désapprobation. Il ne faut pas cependant chercher dans ce fait, et tant d'autres que nous eussions pu rapporter, une autre pensée que celle exprimée dans le cahier des vœux de la paroisse, lors des élections primaires pour le choix des représentants aux Etats Généraux. Ces vœux peuvent se réduire à ces termes: « Abolition des droits seigneuriaux, sauf indemnité; Abolition des corvées et des contributions arbitraires; répartition des impôts sur une base commune; réorganisation des tribunaux de Justice ». Dans ces vœux, la paroisse n'exprimait rien que ne réclamât la France modérée et monarchique. Hélas! on gémissait sous un régime qui n'était sans doute pas exempt d'abus, et on ne prévoyait pas ce joug de fer, contre lequel il ne fut même pas permis de réclamer.

Les états généraux étaient à peine rassemblés (1789) que le char de la révolution fut mis en mouvement et bientôt il ne fut plus loisible à ceux-là même qui lui avaient donné la première impulsion, de l'arrêter dans sa course.

Nous indiquerons les principaux gestes et faits de nos assemblées nationales de 1789 à 1801, parce qu'ils eurent leur retentissement dans notre localité.

LA RÉVOLUTION

L'Assemblée constituante, plus empressée de désorganiser que d'organiser, songea d'abord à remplir les caisses vides du trésor public. C'est pourquoi le 2 Novembre elle affecta à la nation tous les biens du clergé; et le 17 Décembre il fut statué que quatre cents millions de ces biens seraient immédiatement vendus.

(Entré dans la voie de désorganisation, l'Assemblée y marcha de pas rapides. Une loi du 15 Janvier 1790 donnait à la France une nouvelle division territoriale et une nouvelle forme d'administration. Les provinces se divisèrent en départements, districts ou arrondissements, et cantons. Plouvien fut attaché au canton de Lannilis.

Les anciennes administrations étant abolies, les corps politiques avaient aussi reçu leur coup de grâce. A la tête de l'administration nouvelle des paroisses était le maire ou agent municipal; un procureur-syndic lui était adjoint. Son conseil se formait d'un nombre déterminé d'officiers municipaux et de notables, suivant le chiffre de la population, et tous choisis par les électeurs de la paroisse.

Ils restaient seulement deux ans en fonction, et ne devaient être réélus qu'une fois. Ceux qui

obtenaient la faveur d'une réélection, sortaient au terme de leur second mandat, sans pouvoir rentrer en charge avant d'avoir passé un an dans la vie privée.

Le 4 Mars fut le jour fixé pour les élections. M. Iliou, recteur de la paroisse, fut choisi pour présider à l'opération; M. l'abbé Pellan fit l'office de secrétaire. Voici quel fut le résultat du scrutin:

Maire:

François Madec, de la Ville-neuve-rossunan.

Procureur-syndic:

Pierre Maolic, du Scotz

Officiers municipaux:

Claude Foricher, de Kerourgon.
François Le Mailloux, de Mespéler.
Joseph Floc'h, de Prat-Eugan.
Jacques Le Roy, du Forestic-vian.
Guillaume Ulvois, du Forestic-vras.

Notables:

François Le Guen, de Kerriou.
Yves Cueff, de Kerouné.
Guillaume Guéguen, de Mespont.
François Guidamour, de Keroullédic.
Jaoua Quémeneur, de Kerdudal.
Claude Conq, de Kerhat.
Charles C'huiton, de Keralliou-vian.
Goulven Riou, du Bas-Plouvien.
François Perrin, de Lésagon,
Alain Le Bris, de Kerguelven.

Jean Trébaol, de Kerbuillat.
Goulven Le Duff, du Mésou.

Aussitôt que la proclamation des élus fut faite, maître Tanguy Bescont fut nommé secrétaire, et tous prêtèrent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi.

Le 19 Juin, l'Assemblée Nationale ayant décrété la suppression des privilèges et des titres de noblesse, et proclamé l'égalité des citoyens français, la municipalité de Plouvien se crut en droit, dès le 29 du même mois, de *donner ordre* au Clergé d'employer aux baptêmes et aux enterrements les mêmes ornements pour les pauvres et les riches; et le 24 Octobre elle prenait l'arrêté suivant: « 1° Au premier jour, seront effacés, à la diligence du Procureur de la commune, les armoiries, écussons et titres des ci-devant seigneurs et gentilshommes, partout où ils paraissent dans l'étendue de la municipalité, dans l'intérieur et à l'extérieur de l'église et des chapelles de notre ressort; 2° Les bancs des ci-devant seigneurs seront mis hors de l'église et des chapelles; 3° Tous les caveaux funéraires seront incessamment comblés; 4° Les armoiries apposées sur les cloches de la paroisse, ainsi que les fausses qualifications de comtes et de marquis, données aux parrains, seront enlevées. »

Ont signé : François Madec, Pierre Moalic, Claude Foricher, François Le Mailloux, Jacques Le Roy, Joseph Floc'h, François Guidamour, Guillaume Guéguen, François Perrin, François

Le Guen, Charles C'huiton, Goulven Le Duff, Guillaume Ulvois, Jaoua Quémeneur, Yves Cueff, Alain Le Bris, Goulven Riou.

Cette œuvre de vandalisme qui effaçait du même coup le souvenir et des bienfaits et des bienfaiteurs, et ce trouble sacrilège du repos des morts, reviennent donc à la charge de toute la municipalité, et non de tels particuliers, comme la malveillance se plaît encore à le répéter.

Nous ne saurions taire ici notre vif regret de ne plus voir à Balasnant les onze écussons qui ornaient l'extérieur de la chapelle.

Ces pierres nous en auraient fait connaître les fondateurs, et maintenant ils nous resteront inconnus. Les coins et les marteaux de maçons ont déchiré d'avance la plus belle page de notre petite histoire.

Le 15 Novembre, le Conseil municipal fut renouvelé partiellement, selon les prescriptions de la loi.

Il se trouva formé ainsi qu'il suit.

Maire:

François Madec.

Procureur:

Pierre Moalic.

Officiers municipaux:

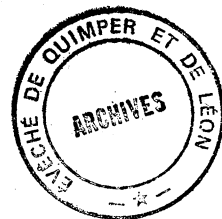
Guillaume Ulvois.

François Mailloux.

Claude Foricher.

Yves Jollé, de Lesmaédic.

Guillaume Abjean, de Guieguien.



Notables:

François Le Guen.

Yves Cueff.

Charles C'huiton.

Goulven Riou.

Jean Trébaol.

François Guidamour.

Hervé Chapalain, de Kerbrédén.

Yves Le Névez, de Toull-ar-C'hévélec.

Jean Saléun, de Kergaraoc.

Guillaume Guéguen.

Jean Abivin, de Kerarrédean. .

Hervé Le Guen, de Kergaraoc.

Tous prêtèrent le serment prescrit.

Le 27 de ce même mois, un décret, qui allait jeter le trouble dans la France entière et présenter aux catholiques des persécutions prochaines, émanait de l'Assemblée Nationale. Ce décret avait pour objet d'exiger des recteurs et des curés, et de tout fonctionnaire public du corps clérical, le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, votée par la Constituante le 12 Juillet, et sanctionnée le 24 Août par le trop faible Louis XVI. De toutes parts des protestations s'élevèrent contre cette usurpation inouïe de l'autorité civile, et contre les doctrines perverses qu'elle tendait à introduire; mais les novateurs ne s'étaient pas tant avancés pour reculer ensuite.

Dès le mois de Janvier 1791, les procureurs des départements avaient reçu ordre d'exiger le serment de tous les recteurs et curés. Au jour

fixé, c'était un dimanche, M. Iliou monta en chaire à la fin de la grand'messe. Ses traits étaient animés, son cœur était sensiblement agité d'émotions vives; tout son extérieur cependant annonçait une assurance qui ne lui était pas ordinaire. Le vénérable recteur exposa d'abord à ses paroissiens la grande épreuve que traversait l'Eglise de France, l'épreuve à laquelle serait soumise bientôt la fidélité de chaque chrétien. Il les exhorta ensuite à demeurer fermes au milieu de la tempête, et à conserver intacte leur foi catholique, dut-il leur en coûter la vie. Mais, ajouta-t-il, si c'est là une obligation pour tout chrétien catholique, à plus forte raison est-ce une obligation rigoureuse pour le prêtre, pour le pasteur surtout. « Aussi je déclare devant Dieu et devant les fidèles ici présents que je n'accepterai jamais la constitution que l'on veut nous imposer; je me vouerai à la mort plutôt que de devenir infidèle à Dieu et à son Eglise, plutôt que de vous laisser l'exemple d'une lâcheté. » Telles furent substantiellement ses paroles que nous tenons de trois témoins dignes de foi.

M. Gouriou et M. Le Roux, curé et sous-curé de la paroisse, quoiqu'ils eussent déjà souscrit, le 22 octobre 1790, la protestation générale du clergé de Léon, se firent un devoir de renouveler publiquement leur protestation pour l'édification des paroissiens. L'abbé Pellan, en sa qualité de chapelain, ne devait être requis à prêter le serment qu'en vertu du décret du 14 Avril sui-

vant; mais il se hâta de prévenir toute sommation, en se présentant spontanément à la municipalité pour prêter le serment exigé par la loi révolutionnaire; et, en récompense de sa félonie, il eut l'insigne honneur de devenir curé-intrus de Guilers. Cette apostasie ne produisit pas grand effet sur les paroissiens, car ils n'ignoraient pas qu'un prêtre, qui a renoncé aux vertus sacerdotales, est disposé d'avance à renier sa foi et son Dieu. Plus tard il rétracta ses erreurs, réforma-t-il en même temps sa vie? Dieu l'a jugé. (1)

Les prêtres cependant purent continuer à remplir paisiblement leurs fonctions, parce qu'il n'y avait pas de prêtres assermentés à mettre à leur place.

En prévision des événements futurs, les administrateurs de la paroisse avaient commencé, dès l'année 1789, à employer les deniers publics à exécuter de grosses réparations, à l'église paroissiale et aux chapelles. Ils firent encore construire pour mairie la maison affectée aujourd'hui à cet usage. On présumait que l'argent de la caisse aurait tenté la cupidité du District, tandis que l'on avait tout espoir de conserver l'église, les chapelles et les édifices publics.

Nous leur devons également des éloges pour les démarches réitérées qu'ils eurent le courage de faire en vue de conserver les fondations, en

(1) Guillaume Pellan, né à Plouvien le 15 Juillet 1755, prêta le serment le 3 mars 1791 et fut nommé une dizaine de jours plus tard curé constitutionnel de Guilers (Peyron, *Documents pour servir...* I, p. 130).

particulier les fondations de Tariec et celles qui avaient été faites par M. Le Gac pour l'entretien d'une école primaire. Mais le droit devait céder devant la révolution triomphante.

Un décret de 1789, ainsi que nous l'avons vu, affectait à la nation tous les biens du clergé. En conséquence de ce décret, le procureur-syndic de Plouvien avait reçu, le 23 Janvier, un arrêté du District de Brest fixant au 31 du mois la vente d'une partie des biens nationaux situés dans la paroisse. La municipalité avait ordre de présenter deux commissaires pour assister à la première enchère. Jaoua Floc'h, de Keribed, et Jean Léost, du Bourg, furent les commissaires nommés par le Conseil.

L'orage grondait d'une manière effrayante, et les plus intrépides n'étaient pas sans ressentir de secrètes alarmes. Le 20 Février, le maire et le procureur-syndic convoquent les officiers municipaux et les notables à se réunir, le dimanche suivant, pour recevoir leur démission et délivrer leur décharge. Mais les conseillers jugèrent les circonstances trop graves pour qu'il leur fut permis de se priver du concours de deux hommes aussi intelligents; c'est pourquoi ils refusèrent, à l'unanimité, d'accepter la démission offerte par François Madec et Pierre Moalic, les déclarant responsables sur leurs personnes et leurs biens des conséquences de leur retraite.

François Madec était en effet, par dessus tous ses collègues, l'homme des grandes circonstances. A une intelligence supérieure, à un coup

d'œil prompt, pénétrant et sûr, à un caractère ferme et souple à la fois, il joignait une facilité et une justesse admirables d'élocution. Formé de bonne heure aux affaires administratives à l'école de Jaoua Madec, son père, et de Pierre Le Béc, son beau-père, il ne fut pas d'abord insensible « à l'honneur » de figurer sur le petit théâtre de la paroisse; mais bientôt, il n'y eut que la gloire d'être utile à ses concitoyens qui peut le retenir dans ces fonctions ambitionnées en tout autre temps, et alors redoutées, à cause des périls qui les escortaient. Nous savons que la popularité de François Madec ne l'a pas toujours mis à l'abri du blâme; mais, dans toutes ces appréciations, on a trop souvent écouté les préjugés et les rivalités de famille, sans écouter assez la vérité et la justice, et surtout la gravité des circonstances. Nous exposerons du reste ses actes publics avec impartialité.

Pierre Moalic était de ces hommes bons et droits que la mort vient ravir trop tôt à la famille et aux concitoyens.

Cependant un décret du 7 Mai vint donner un peu de répit aux prêtres fidèles, en leur permettant de remplir librement leurs fonctions. Mais ce calme fut court, car, dans le temps même où l'Assemblée nationale semblait revenir à des sentiments d'ordre et de liberté, l'administration des départements ne cessait d'entretenir l'agitation et les vexations partout. Aussi, lorsqu'arriva la fête, soi-disant patriotique, du 14 Juillet, ordonné dans toutes les communes de

la France, le maire se dispensa-t-il d'escalader le clocher pour y arborer le drapeau national; il n'eut même garde d'annoncer cette fête, qui n'était qu'une vive insulte à la douleur publique.

Enfin l'Assemblée nationale, après avoir tout bouleversé dans l'Eglise et dans l'Etat, donnait à la France cette Constitution, si péniblement élaborée depuis 1789. A cette occasion elle décréta, le 14 septembre, une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution. Les prisons des départements s'ouvrirent donc pour laisser sortir les ecclésiastiques détenus.

Les élections municipales du 13 Novembre introduisirent des hommes nouveaux dans la direction des affaires.

Nous allons en donner le tableau:

Maire:

Joseph Floc'h.

Procureur-syndic:

Jean L'Abat, de Pellan.

Officiers municipaux:

Jacques Le Roy.

Yves Jollé.

Guillaume Abjean.

Jean Le Bris, de Kerdu-vian.

— Guillaume Branellec, du Chastel.

Notables:

Jaoua Quéménéur.

Jean Léost.

Yves Cueff.

Hervé Chapalain.

Jean Saléun.

Hervé Le Guen.

Jean Abivin.

Yves Le Névez.

Jean Le Dréo, de Kerliézoc.

Pierre Floc'h, de Kerbrédén-vian.

Jean Marzin, de Kerillien.

Alain Penfeunteun, de Kerarrédean.

Dans ce Conseil les idées nouvelles comptaient plusieurs partisans assez chauds. Le maire et le procureur n'y étaient pas non plus antipathiques. Mais ils étaient trop bons pour vouloir le mal, et malheureusement trop faibles de caractère pour s'y opposer. Les temps cependant étaient tels que jamais les besoins de la paroisse n'avaient réclamé davantage des hommes intelligents et fermes à la tête de l'administration.

Le 29 Novembre, l'Assemblée législative qui, le 31 Septembre, avait succédé à la constituante et avait hérité de ses haines contre la religion catholique, portait cette fameuse loi, qui privait les prêtres insermentés de leur traitement et ordonnait de poursuivre les prêtres *turbulents*, c'est-à-dire les prêtres qui ne cédaient pas leurs paroisses aux intrus. Heureusement que le Roi eut assez de fermeté cette fois pour refuser sa sanction, et la loi ne fut pas exécutée.

L'administration du Finistère, dont Gomaire, prêtre renégat et vicaire général de l'intrus Expilly, était devenu membre, s'indignait de la tolérance du gouvernement. Plusieurs fois elle ré-

clama des mesures de rigueur contre les prêtres insermentés; enfin lasse d'attendre, elle lança de son propre chef des mandats d'arrêt contre un grand nombre de prêtres fidèles.

Le district de Brest ne se montrait pas inférieur en zèle révolutionnaire. Exécuteur pressé des ordres venus de Quimper, il remplissait les prisons du Château de prêtres tombés sous la main de ses sbires, et pour enlever tout moyen d'existence à ceux qui réussissaient à leur échapper, au commencement de Janvier 1792, il exigeait des paroisses les titres des fondations et les états des rentes, renfermés dans les archives.

Nos municipaux s'empressèrent tous d'obtempérer à l'arrêté du district. Jean L'Abat et Jean Léost furent chargés de l'expédition de ces titres. Que n'eurent-ils la pensée et le courage de soustraire les titres de fondation de Balasnant et de Tariec, scrupuleusement conservés jusqu'à ce jour!!!

Bientôt s'ouvrit la chasse aux prêtres; et, pour comble d'odieux dans cette persécution barbare, les tyrans voulaient la couvrir du manteau de la modération. A la fin de juillet, cent soixante prêtres de Léon étaient détenus au château de Brest; et ce n'était que le prélude de ce qui allait arriver après la déchéance du Roi et sa réclusion dans la tour du temple, le 10 août.

Nos prêtres, qui avaient pu jusque là exercer assez librement leurs saintes fonctions, tandis que beaucoup d'églises étaient depuis longtemps veuves de leurs pasteurs, se virent obli-

gés de chercher leur salut dans des retraites cachées. M. Gouriou se réfugia d'abord chez ses frères, à Mesméleugan, où deux retraites l'attendaient dans des bois isolés. M. Le Roux trouva un généreux asile à Mesbuezou, à Kerdû, et dans d'autres maisons du bas de la paroisse. Quant à M. Iliou, il ne crut pas devoir sauver par la fuite le peu d'années que son grand âge pouvait lui réserver. Il se laissa prendre près d'un malade à Kerliézoc, et fut subir au château du Taureau la détention que lui méritait sa fidélité à Dieu et à son Eglise. Là, il vit arriver bientôt le terme de ses souffrances en ce monde, et le jour de sa glorieuse récompense au ciel (1).

La Convention nationale remplaçait, le 21 septembre, l'assemblée législative, et s'ouvrait sous les auspices les plus effrayants, surtout par rapport à la religion et aux personnes consacrées à Dieu. Prêtres, religieux et religieuses, tous furent enveloppés dans la proscription.

Notre municipalité néanmoins n'en semblait que plus à son aise pour prêter le serment réclamé de fidélité à la république une et indivisible, et pour arrêter qu'à l'avenir les lois seraient lues au peuple dans l'église par le secrétaire-greffier. Nous avons eu à constater plusieurs faits déplorables de la part des officiers municipaux, mais au moins ils ne cédaient qu'à

(1) Du château de Brest M. Iliou fut transféré à Quimper le 6 Janvier 1793. Interné à Kerlot, il y mourut le 27 octobre suivant. (Peyron, *Documents pour servir...*, (II, p. 122, 130).

la violence, et le plus souvent ils demeuraient dans une attitude passive. Cette fois c'est la municipalité qui vient, de sa propre initiative, et contrairement même à la loi, livrer le temple sacré à la profanation, et transformer la chaire évangélique en une tribune de démagogue. Maître Jean-Marie Gouachet sera heureux de pouvoir déployer son éloquence républicaine dans cette église, où retentissaient naguère les louanges de Dieu. Ajoutant la dérision au sacrilège, nos administrateurs n'eurent garde d'oublier l'exercice de l'une de leurs honorables attribution, je veux parler de la nomination des marguilliers pour distribuer le pain bénit pendant l'année 1793. Et ce pain, qui donc le bénira, et à qui sera-t-il distribué; quand vos prêtres sont cachés dans les bois, et que votre église est laissée déserte?

Mais de nouvelles élections municipales se préparent. La Convention avait prescrit le renouvellement complet de toutes les administrations; sans doute parce que une ère nouvelle commençait pour la France.

Les élections étaient fixées au 9 décembre. En voici le résultat:

Maire:

— Charles Chuiton, de Kerallion-Vian.

Procureur:

François Le Guen, de Kerriou.

Officiers municipaux:

Jean Bossard, du Bourg.

Jaoua Floc'h, de Keriber.
Yves Landuré, de Prat-al-Lann.
Jaoua Gouanec, de Croas-Eugan.
Goulven Laot, de Kerdu.

Notables :

Guillaume Jollé, de Kerc'hleuz.
Jaoua Saléun, de Kergaraoc.
Jean Gouriou, de Mesméleugan.
Corentin Le Bris, de Kermabon.
François Le Bec, de Kerguloc.
Jean Gouez, de Gouézen-Simon.
Guillaume Cornec, de Gorréquéar.
François Charréteur, de Croas-Eugan.
Julien Richard, du Scotz-Vian.
Jaoua Floc'h, du Penher.
Jacques Le Bris, de Kerdû-Vian.
Jean Corre, de Lann-an-Eien.

Dans cette administration, il était entré encore quelques membres hétérogènes, mais beaucoup moins que dans la précédente, quoique l'on fut en pleine révolution. Quant au maire et à son procureur, ils n'avaient d'autres qualités, qui les recommandassent au choix des électeurs, que leur probité, leur fermeté, et leur dévouement bien connu.

Le 23 décembre fut le jour fixé pour l'installation des nouveaux officiers. Voici la proclamation que Maître Gouachet met dans la bouche des officiers sortants de fonction aux officiers entrants en charge.

« Citoyens,

« Une majorité absolue de suffrages vient de

« vous élire magistrats du peuple de cette paroisse; mais avant d'entrer en fonction, vous « êtes tenus de prêter devant nous le serment « d'être fidèles à la nation et à la loi, de maintenir de tout votre pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, et de bien « remplir vos devoirs. »

Suit le procès-verbal de l'installation ainsi conçu: « Devant nous, Joseph Floc'h, maire, « Yves Jollé, Guillaume Abjean et Jean Le « Bris, officiers municipaux, se sont présentés « Charles Chuiton, maire; François Le Guen, « procureur de la commune, Jean Bossard et « Jaoua Floc'h, officiers municipaux, à l'effet « de prendre la charge du bureau municipal, « et ont refusé de prêter le serment, exigé par « les lois, avant d'entrer en fonction, croyant « qu'ils ne sont pas tenus de le faire. » Ont signé: tous les personnages mentionnés ci-dessus.

L'année 1793 commença par le plus sinistre augure. Le Roi, Louis XVI, expiait sur l'échafaud, le 21 janvier, les fautes de ses ancêtres et les égarements de la France.

A Plouvien, la nouvelle administration était à peine installée qu'elle recevait ordre du district de verser dans la caisse générale tout l'argent renfermé dans le coffre-fort de la fabrique. Le Maire se chargea de faire en personne le versement. Mais, en se résignant à ce sacrifice nécessaire, sous peine de mort pour lui-même, d'arrestation pour le corps municipal, et de

garnisaires pour la paroisse, il ne laissa pas d'user d'un hardi tour de force. La caisse renfermait 1289 livres 16 sols 60 deniers en monnaie métallique: or 24 livres 16 sols 60 deniers furent déposés en espèces, et le reste de la valeur en assignats.

La spoliation des églises se poursuivait avec une ardeur incroyable, non en vertu d'une loi, mais à l'instigation des représentants du peuple, tyrans farouches, dont les invitations équivalaient à des ordres rigoureux. A la fin de février, le procureur recevait avis du district qu'une commission, dont François Moyot était le directeur, était chargée de procéder à la descente des cloches dans tout le canton de Lannilis: il était aussi enjoint au procureur de faire dresser un inventaire du mobilier de l'église parossiale et des chapelles, et de le rendre à Brest: enfin de désigner deux personnes pour assister à la vente des biens des émigrés. Le 28 du mois, le corps municipal se réunit, non point pour délibérer, car toute résistance était impossible, mais pour procéder à l'exécution des ordres du district. Les mandataires désignés furent: 1°) pour assister à la descente des cloches, Jaoua Gouanec et Goulven Laot; 2°) Pour dresser l'inventaire du mobilier de l'église et des chapelles, François Le Bec et Jaoua Floc'h, du Penher; 3°) Pour assister à la vente des biens des émigrés, Yves Landuré et Jean Boscard.

Tout en se soumettant à des spoliations iné-

vitables, les administrateurs de la paroisse tentaient divers moyens pour appliquer les deniers publics à l'entretien de l'église. François Le Guen eut mission de présenter au district un plan de réparation et de l'appuyer au besoin. Mais quel succès pouvait-on espérer d'une pareille démarche auprès de républicains qui prohibaient tout culte extérieur et travaillaient avec une rage infernale à étouffer la foi dans les âmes?

Dans la séance du 3 mars, François Le Bec et Jaoua Floc'h présentèrent au corps municipal l'inventaire du mobilier de l'église et des chapelles. Cet inventaire porte:

« 1°) Une croix d'argent pesant onze livres moins un quart.

« 2°) Un encensoir avec navette et sa cuillère pesant deux livres, neuf onces et de mie. »

« Tout le reste, les vases sacrés exceptés, est en cuivre. »

C'est dans le cours de ce mois qu'eut lieu la fameuse échauffourée de Lannilis, organisée en vue de s'opposer à l'exécution de la loi du recrutement. La paroisse pour la part active qu'y avaient pris quelques soldats improvisés, armés de fourches et de fusils rouillés, eut à subir une amende de 3.520 francs.

**

Aussitôt que l'Assemblée nationale eut établi un comité de salut public et un tribunal ré-

volutionnaire dans la capitale, les départements et les districts eurent également et leur comité de salut public et leur tribunal révolutionnaire. Alors commença le règne lugubre de la terreur, non seulement sur les villes, mais encore sur les plus petites bourgades, parce que les clubs avaient des affidés partout.

Le citoyen Mézou, cet enfant perdu d'une ancienne famille de Kermerrien, devenu le zélé mouchard des clubs de Brest, jugea le moment arrivé de satisfaire sa haine contre les chefs de l'administration locale. Il se plaignit devant le district et l'autorité cantonnale d'un attentat commis sur sa personne: attentat inventé pour le besoin de sa cause. Le procureur ne tarda pas à recevoir avis du district des plaintes portées par le républicain de la veille; et, comme il était de son devoir de rendre justice à tout le monde, il se hâta de convoquer le corps municipal et de citer le plaignant à venir exposer ses griefs devant cette assemblée. Mais le prétendu outragé n'eut garde de se présenter. Je me trompe: pendant que la séance se tenait il envoya son *limier*, Vincent Guilcher, écouter à la porte de la salle de réunion ce qu'il y aurait de conclu à son sujet. Malheureusement, ce serviteur avait le pas lourd, quoiqu'il fut petit de taille. Il n'était pas encore arrivé à la porte de la salle, que le procureur, qui tenait la parole pour exposer les faits, s'interrompit brusquement. « Mes amis, dit-il à ses collègues, on nous écoute pour nous trahir plus facilement ensui-

te. » Aussitôt il ouvre la porte et trouve en effet l'auditeur indiscret. Saisir son homme et lui faire dégringoler les escaliers fut l'affaire d'un instant pour le procureur; puis, rentré dans la salle de séance, il continua son exposé sans avoir rien perdu de son calme. En finissant, il conclut par ces paroles dignes d'être conservées: « Les méchants, au jour où nous vivons, marchent la tête haute et essaient de tous les moyens pour intimider et perdre les honnêtes gens. Ne soyons pas assez lâches pour nous constituer leurs esclaves. Mais défendons les intérêts de la paroisse par tous les moyens légaux, tout en évitant de rien compromettre par des imprudences. »

Le procureur, quand il parlait de la sorte, n'ignorait pas que ses sentiments n'étaient pas goûtés de tous ses collègues; mais le maire et lui avaient pris à tâche de comprimer si bien l'ardeur républicaine des affiliés des clubs, que ceux-ci fussent réduits à l'impuissance de faire le mal. Aussi, tandis que cette administration gouverna la paroisse, Le Bec, Mézou et Guilcher se gardèrent-ils de manifester trop ouvertement leurs opinions. Les intrigues secrètes auxquelles ils se plaisaient à avoir recours, restèrent même impuissantes. Plusieurs fois ils provoquèrent par leurs délations des visites domiciliaires à Kerriou, Kerbrédén, Keralliou-Vian, Kerdû, et ailleurs; tantôt pour rechercher M. Gouriou et M. Le Roux, tantôt pour rechercher des déserteurs ou quelqu'un de ces

hommes honorables mis hors la loi; et les patriotes y étaient toujours pour leurs peines.

Révétons ici un fait demeuré inconnu du public jusqu'à présent: il explique comment les perquisitions faites dans les maisons suspectes de la paroisse demeurèrent toujours sans résultat. Le maire et son procureur avaient un ami dévoué dans le brigadier de la gendarmerie de Lannilis, nommé Monérou : par l'entremise de cet homme bienveillant, ils étaient tenus au courant de tous les rapports qui se faisaient contre eux, et ils recevaient toujours avis, au moins deux heures à l'avance, des visites commandées dans la paroisse. Ainsi échouaient toutes les intrigues malveillantes de nos clubistes.

Mais lorsque la loi sanguinaire du 7 septembre 1793, appelée la loi des suspects, eut été proclamée, et que le comité de salut public eut, le 10 octobre, usurpé la dictature, nos républicains s'enhardirent, et jugèrent que l'heure était venue pour eux de sortir de leur rôle jusque là si obscur. Certes ils ne se trompaient pas. Alors que la loi des suspects et le comité révolutionnaire de Brest ne laissait d'autre liberté aux citoyens honnêtes que celle d'aller droit à l'échafaud sans procès, sans droit de défense; et cela sur la dénonciation du premier homme sans aveu, à qui mieux qu'à eux convenait-il de s'emparer du pouvoir? Se débarrasser de ceux qui le tenaient légalement était chose facile, puisqu'il suffisait de les déclarer suspects d'incivisme; et la fonction convoitée était

la récompense de la dénonciation. C'est sous cette inculpation banale que Charles Chuiton et François Le Guen furent décrétés d'arrestation dans les premiers jours de novembre. Nous n'essaierons pas de rapporter tout ce qu'ils eurent à supporter d'avaries et de misères pendant leur séjour de six mois dans un cachot obscur et malsain. En surcroît de peine, ils eurent encore la douleur de voir, sous la même inculpation, deux de leurs plus honorables compatriotes venir partager leur infortune; c'étaient Hervé Chapalain, de Kerbrédén, et Goulven Laot, de Kerdû.

Nous ne saurions exprimer l'état d'angoisse cruelle des habitants de Plouvien, du mois de novembre 1793 au mois de juin 1794, en voyant les hommes les plus recommandables de la paroisse assimilés aux criminels; un François Le Bec nommé maire provisoire par le comité de salut public; le culte catholique aboli; les deux prêtres, qui se dévouaient à leur service, traqués comme des bêtes fauves; les croix et les images saintes brisées; le calendrier républicain, œuvre ignoble du plus ignoble matérialisme, substitué au calendrier catholique, si propre à rappeler à l'homme son origine, sa fin, ses consolantes espérances; la cocarde tricolore imposée à tous, hommes, femmes et enfants, même à ceux qui étaient encore au berceau.

.....

Pendant que les adeptes de la révolution rivalisaient de zèle pour détruire les monuments.

religieux, empêcher toute pratique extérieure de christianisme et propager l'impiété, M. Gouriou et son digne confrère redoublaient d'ardeur dans leur mission de charité. Ils baptisaient les enfants, bénissaient les mariages, assistaient les mourants, célébraient les saints mystères dans des granges ou d'autres réduits isolés, écoutaient les confessions, et confirmaient les fidèles dans la foi par la communion eucharistique. Mais il fallait profiter des ténèbres de la nuit pour exercer le ministère sacré. Les fidèles eux-mêmes ne se rendaient aux assemblées qu'en prenant des chemins détournés, dans la crainte de faire la rencontre des mouchards et de compromettre la vie du prêtre et celle de ses généreux hôtes.

Les enfants n'étaient pas négligés; surtout ceux qui étaient en âge de faire la première communion. Le prêtre avait soin de les préparer à cette action sainte, et au jour propice, il réunissait les enfants d'un village pour leur distribuer le pain des forts. Nous ne saurions assez louer ces deux hommes apostoliques qui, au prix de toutes sortes de privations et de fatigues, au péril continu de leur vie, se prodiguaient au salut de leurs frères. Gloire à eux! car c'est à leur dévouement que la paroisse doit la conservation de sa foi (1).

(1) Le 23 février 1794, Jean Mézou, du Comité de Surveillance de Plouvien, signale au district de Brest qu'un prêtre réfractaire vient de dire la messe à Saint-Jean Balanant. « L'eau bénite qui se trouve dans la chapelle écrit-il, est encore une preuve que cette cha-

1794. — Vers la fin d'avril, Charles Chuiton et François Le Guen obtiennent leur élargissement du château de Brest, c'est-à-dire la consolation d'aller mourir au sein de leur famille. Leur santé était tellement viciée par l'atmosphère fétide des cachots, par les privations et le manque des soins les plus indispensables, qu'ils ne survécurent que de quelques jours. Charles Chuiton mourut le 6 mai, à l'âge de 34 ans. François Le Guen, mort le 13 du même mois, avait 46 ans. Ils eurent tous les deux le bonheur d'être assistés de l'abbé Gouriou jusqu'à leurs derniers moments.

Dès que le Maire et le procureur titulaires eurent cessé de vivre, les notables de la paroisse demandèrent au district la nomination de François Madec et de Yves Jollé pour ces deux char-

pelle est fréquentée par des prêtres réfractaires... » Venant de la messe à Lannilis le jour de Saint-Corentin (12 décembre), il a rencontré trois individus qu'il soupçonne être des réfractaires. « Ayant reconnu parmi eux Guillaume Gouriou ci-devant vicaire de Plouvien, il n'a pu les arrêter, vu qu'ils étaient trois contre lui seul; mais la pâleur et la décontenance de ces trois individus à la vue d'un patriote fit bien voir qu'ils étaient. » ; ;

Retenons ce témoignage rendu aux paroissiens: « Les habitants de Plouvien sont en grande partie *calotinocrates*, de manière que Jean Mézou, lorsqu'il entra dans quelque maison, reçoit des reproches au sujet de son patriotisme. »

Le 14 mars suivant la gendarmerie de Saint-Renan perquisitionne à Plouvien, chez Guillaume Le Roux, et y trouve deux cierges et une bougie bénite, puis une cocarde quadricolore, le vert faisant la quatrième couleur. (Peyron, *Documents pour servir...* II, p. 311-312).

ges. La demande fut agréée, et le trois juin, les nouveaux administrateurs entrèrent en fonction, après avoir prêté le serment prescrit par la loi.

Enfin les habitants de Plouvien commencèrent à revenir de leur angoisse poignante sous cette administration. Ses actes cependant ne furent pas tous dignes d'éloge; et nous devons, malgré tout le compte à tenir de la difficulté des temps, jeter un blâme sévère sur les arrêtés du 18 et du 23 juillet. Dans la première de ces deux séances, le procureur fait aux conseillers réunis l'exposé suivant: « 1°) Considérant « le besoin que nous avons d'un citoyen pour « l'ouverture et la fermeture du temple de la « *Raison*; 2°) Considérant le besoin urgent que « nous avons d'un particulier pour sonner la « cloche pour les décades, ainsi que pour les « conseils généraux;... Je requière qu'il soit « nommé sur le champ un citoyen pour les « opérations ci-dessus désignées, et ai signé. »

L'auteur de cette requête, qu'elle provint de l'initiative du procureur, ou de l'initiative du secrétaire, maître Thomas, ce qui est plus probable, était mal avisé d'en demeurer encore au culte dégradant de la *Raison*, après que Paris avait célébré le 8 juin la fête de l'*Etre suprême*, et semblait disposé à oublier le décadi. Quoiqu'il en soit, la requête fut accordée et le procès-verbal fut signé par les conseillers, à l'exception de cinq. Les abstenants furent: Jean Bossard, Guillaume Jollé, Jean Gouriou, Jaoua

Floc'h du Penhel et François Le Bec. Ce dernier avait commis bien des crimes pendant quelques mois de vertige, mais il n'eut pas la faiblesse, cette fois, de renier son Dieu.

Dans la séance du 23 juillet, il fut arrêté que les journaliers, les manoeuvres, et tous ceux qui généralement s'occupent des travaux de la récolte, ne pourraient prendre des engagements en dehors de la paroisse, « sous peine d'être « traduits devant le tribunal révolutionnaire, « conformément à l'arrêté du comité de salut « public. » Cette mesure, proposée par le procureur, fut adoptée par le conseil à l'unanimité.

Sans doute que l'ouvrier devait, après cela, se dilater les poumons à crier: vive la République! la liberté! l'égalité! la fraternité! Quand on lui laissait l'alternative de travailler à un prix fixé d'avance ou de paraître devant un tribunal révolutionnaire, qui ne savait guère prononcer que des sentences de mort.

Cependant la persécution s'était déjà ralentie dans le département, depuis l'exécution d'Expilly et des membres du directoire du Finistère le 22 mai 1794, à Brest: et à la chute de Robespierre et de son parti, le 28 juillet, on put croire un instant que le Dieu des chrétiens, condamné à se loger dans des granges, et à se cacher dans des bois isolés, pourrait bientôt reprendre possession de ses temples. De fait, à partir de l'abolition de la loi qui décrétait la peine de mort contre les prêtres insermentés et

ceux qui leur donnaient asile, le sang des prêtres ne coula plus dans notre district.

Le 26 mars 1795, les députés de Brest, Guezno et Guernneur, chargés par la convention d'une mission spéciale dans le Finistère, publièrent un arrêté, ordonnant que nul ne fut plus longtemps troublé dans le libre et paisible exercice de son culte. Cet événement soulagea les cœurs catholiques de toutes les douleurs du passé. Nos deux prêtres néanmoins n'osèrent pas trop se hâter de profiter des dispositions de cet arrêté. Ils avaient vu tant de réactions subites qu'ils avaient appris à être défiants. Ce ne fut que le 22 mai qu'ils se présentèrent au district pour demander à vivre paisiblement dans la paroisse de Plouvien. Sur cette simple demande et la déclaration du domicile qu'ils se choisissaient, le substitut Cholet leur délivra par écrit l'autorisation de vivre dans cette paroisse et d'y exercer leur ministère.

Munis de cette autorisation M. Gouriou et M. Le Roux auraient pu se faire ouvrir les portes de l'église paroissiale et y célébrer solennellement la sainte messe. La crainte de réveiller la haine mal assoupie des patriotes les arrêta. Ils se résignèrent donc à célébrer le saint sacrifice et à exercer leur ministère sacré dans cette maison du bourg, où est exactement la mairie, en attendant des jours d'un calme plus assuré.

Si les bons habitants des campagnes étaient consolés dans leur foi catholique, ils n'en

demeuraient pas moins par ailleurs les victimes des plus odieuses vexations, telles que la loi du *maximum*, les réquisitions fréquentes de chevaux, de bœufs et de vaches, les fournitures de lits aux gardes-côtes. Le discrédit des assignats paralysait le commerce, les recrutements nombreux privaient l'agriculture des bras nécessaires.

La Convention nationale, arrivée au terme de son mandat, résolut, avant de se séparer, de rendre une loi touchant l'exercice et la police extérieure des cultes. Cette loi statuait que les prêtres, avant d'entrer en exercice de leurs fonctions, auraient à faire la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le Souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. » Un décret du 14 octobre vint ordonner, dans les vingt-quatre heures, l'exécution des lois contre les prêtres réfractaires; et le Directoire, entré en fonction le 26 octobre, s'empressa de faire exécuter tous ces décrets. Ce fut le signal d'une persécution nouvelle.

Les prêtres fidèles n'avaient pas attendu la publication du dernier décret pour pourvoir à leur sûreté. Aussitôt qu'ils eurent connaissance de la loi du 28 septembre et de la déclaration qu'elle prescrivait, ils cessèrent de paraître en public. Quelques-uns reprirent le chemin de l'exil, d'autres cherchèrent leur salut dans des retraites ignorées. M. Gouriou et M. Le Roux n'hésitèrent pas à rester au milieu du peuple

auquel ils s'étaient dévoués dans les crises précédentes.

Dès son avènement au pouvoir, le Directoire avait ordonné de nouvelles élections de maires et de procureurs dans les paroisses. Les électeurs de Plouvien, réunis le 22 novembre, choisirent de nouveau François Madec pour maire. Mais l'élu déclina l'honneur qui lui était offert. Alors les voix se portèrent sur Goulven Miquéal et Gabriel Cueff, tous les deux de Kerouenné. Hommes modérés, et, par-dessus tout, habiles, ils eurent le rare talent de gérer les affaires publiques à la satisfaction de l'autorité civile, de leurs administrés, et de leur intérêt personnel. Mais gardons-nous de soulever le voile qui couvrait leur égoïsme.

L'année 1795 finit ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, et l'année 1796 s'annonça encore sous de plus sinistres augures. La guerre civile s'était rallumée dans la haute Bretagne, et la crainte d'un soulèvement général dans la province fournît le prétexte d'exercer sur la basse Bretagne une pression tyrannique. Des colonnes mobiles, détachées des garnisons des villes, parcouraient le pays, fouillaient les maisons suspectes de recéler des prêtres et des conscrits réfractaires, tuaient souvent, sans forme de procès, les prêtres qu'elles réussissaient à découvrir, pillaient autant qu'elles pouvaient, et ne rentraient jamais sans butin. Nous avons souvent entendu nos vieillards raconter combien la visite de ces soldats barbares était re-

doutée. Les garnisaires n'étaient pas moins redoutés. Aux maisons suspectes de recéler des prêtres, aux familles dont quelque membre était réfractaire à la conscription, était imposé arbitrairement un corps de trente ou quarante garnisaires, qui ne quittaient généralement leur étage que lorsque toutes les subsistances étaient épuisées. Ainsi fut entièrement ruinée une veuve de Mesbuezou, dont un fils était déserteur.

Nos deux prêtres eurent le bonheur d'échapper aux recherches de ces inquisiteurs forcenés, grâce au généreux asile que continuèrent à leur donner des familles dévouées, et grâce à la discrétion des habitants de la paroisse : car tous, à l'exception de neuf ou dix familles, ils connaissaient les retraites habituelles des proscrits.

Avant la fin de cette année, les efforts courageux de quelques représentants avaient procuré un peu d'adoucissement au sort du prêtre réfractaire et ramené un peu de calme dans les esprits, de sorte que l'année 1797 semblait annoncer des jours moins orageux. Il en fut ainsi en effet jusqu'au 4 septembre. Mais, dès que les trois conjurés du Directoire, d'accord avec un grand nombre de députés révolutionnaires, virent le plein succès de leur coup d'état, ils se hâtèrent de faire revivre toutes les lois persécutrices contre le clergé. On ne condamnait plus le prêtre à mort ; on se contentait de le déporter comme un citoyen indigne de vivre sur le sol de la France. C'est pour la troisième fois que la persécution se rallumait avec fureur ; et

si de ce coup elle fut moins sanglante, elle ne fut nullement moins terrible. Les colonnes mobiles reprirent leurs premiers exploits dans les campagnes. Elles avaient ordre de se saisir non seulement des prêtres réfractaires, mais encore des citoyens signalés comme favorables au catholicisme. Le Directoire, dans sa haine contre la religion chrétienne, s'était proposé cette fois d'en faire disparaître jusqu'à la dernière trace dans le beau pays de France. C'est au milieu d'angoisses de tout genre que les hommes, alors au pouvoir, étaient si habiles à créer et à entretenir, que vécurent nos pères pendant l'année 1798, et l'année 1799 jusqu'au nouveau coup d'état du neuf novembre.

Le gouvernement, sorti de ce coup d'état se composait de trois consuls, dont le général Bonaparte était le premier. Il s'empressa de marcher dans d'autres voies que celles du Directoire. Après avoir doté la France de la constitution, dite de l'an VIII, son premier soin fut de satisfaire au désir le plus ardent du pays, en proclamant la liberté des cultes. Un arrêté du 28 décembre remplaça pour les fonctionnaires de l'état et les ministres du culte tous les serments, exigés jusqu'alors, par cette formule très simple: « Je promets fidélité à la Constitution. » Un grand nombre de prêtres n'hésitèrent pas à faire la promesse. Il y en eut plusieurs autres, et de ce nombre furent M. Gouriou et M. Le Roux, à la conscience desquels il

répugnait de produire cet acte, d'autant plus que certains évêques y étaient opposés.

Les administrations ne tardèrent pas à être réorganisées. Au mois d'octobre, Goulven Miquéal et Alain-Marie Kerboul sont nommés maire et adjoint. Ils s'installent eux-mêmes, sans être assistés des conseillers. Nous savons néanmoins qu'il y avait un *specimen* de conseil municipal, d'après une séance du 5 mai précédent; mais nul procès-verbal n'indique ni quand, ni comment ses membres avaient été élus; et c'est peut-être parce que son existence était irrégulière, que les officiers municipaux crurent pouvoir s'installer sans sa participation.

Depuis le commencement du Consulat, nos deux prêtres se montraient en public et exerçaient librement leur ministère, mais seulement dans cette maison du bourg que nous avons déjà indiquée. L'opposition à la promesse avait bien diminué cependant parmi le clergé fidèle de la province; et, dès le mois d'avril 1801, les vicaires généraux de Léon, au nom de Mgr de la Marche, autorisèrent les prêtres du diocèse à la faire, en se servant de la formule suivante: « S'est présenté N. N., ministre du culte catholique, lequel a dit qu'étranger à toute discussion politique, il vient donner à la puissance temporelle une garantie de sa soumission, « sauf néanmoins la religion catholique, dont « la loi garantit le libre exercice. A cette condition je promets fidélité à la constitution de

« l'an VIII. » Aussitôt que cet avis fut connu des prêtres résidant dans le pays, ils firent presque tous la promesse de soumission. L'abbé Gouriou et l'abbé Le Roux crurent devoir attendre que le Concordat, dont il était question depuis longtemps, eut été signé. Ce qui eut lieu le 15 juillet. Alors ils se rendirent à la mairie; et, en présence du maire et de son adjoint, ils firent la promesse de soumission selon la formule prescrite par les vicaires généraux, en y ajoutant toutefois aux paroles « *sauf la religion catholique* » les deux mots « *apostolique et romaine* », afin que nul fidèle ne fut tenté de confondre leur promesse avec le serment des prêtres constitutionnels.

Neuf longues années s'étaient écoulées depuis que le chant religieux n'avait pas retenti sous la voûte de notre église et que la victime sainte n'y avait pas été offerte. Dans les rares intervalles de calme, quelques pieux fidèles s'y réunissaient le dimanche pour assister aux prières que récitait l'ancien chantre, Pierre Le Rich. Mais plus souvent la maison de Dieu avait servi de théâtre aux déclamations démagogiques et impies des citoyens Gouachet, Thomas, etc. Aussi nos vieux pères ne se possédaient-ils pas de joie et de bonheur le jour où il leur fut donné, après une tourmente aussi longue, de voir célébrer solennellement le sacrifice des chrétiens. Maintes fois nous les avons entendus répéter que jamais, jusqu'à cette époque, l'Eglise n'avait dû traverser de pareils jours. Ils di-

saient vrai. En aucun temps les persécutions, essuyées par l'Eglise, n'avaient été aussi barbares, ou du moins ne portèrent le caractère odieux de nos persécutions révolutionnaires. Là c'étaient des païens fanatiques qui martyrisaient les chrétiens. Ici c'était des apostats qui, le plus souvent pour assouvir des haines particulières, se faisaient les dénonciateurs de leurs frères et se donnaient le plaisir infernal de s'enivrer de leur sang...

Nous voici au terme de la tâche que nous avait imposée un Recteur vénéré, trop tôt ravi à l'affection de ses enfants. Fidèle à notre devise, nous avons recherché scrupuleusement la vérité, et nous l'avons exposée en toute simplicité. Dans les faits qui sont de son domaine, l'histoire ne connaît pas les déguisements. Nous nous sommes tenus cependant sur une plus grande réserve dans l'appréciation des faits et des personnages mentionnés aux chapitres VI et VII, afin que nul lecteur ne put nous accuser d'avoir écrit sous l'influence d'une coupable partialité (1).

Nous déclarons formellement qu'il ne nous reste au fond de l'âme aucun ressentiment de tout le mal fait aux nôtres par les républicains trop zélés, et nous souhaitons que Dieu les ait reçus dans sa miséricorde. L'un des plus ardents patriotes de la paroisse, François Le Bec, de Kerguloc, a du moins noblement réparé ses

(1) Ces chapitres du manuscrit ont pour objet l'histoire de la Révolution.

écarts de quelques mois. Aussitôt qu'il se sentit frappé du coup de la grâce, il se voua entièrement à des œuvres de bienfaisance pour réparer, autant qu'il dépendait de lui, tout le mal qu'il avait pu faire. Nous l'avons vu encore lorsque, sous la Restauration, l'ordre vint du ministère des cultes de rétablir les calvaires démolis, se présenter le premier avec ses trois fils, pour cette œuvre réparatrice. Nous l'avons vu enfin en novembre 1825, sous les étreintes de la mort, plein des sentiments du chrétien pénitent.

LE MONUMENT AUX MORTS

Le dimanche 15 mai 1921 eut lieu, à Plouvien, l'inauguration du Monument aux Morts de la guerre 1914-1918. M. Talabardon, curé de Plouguerneau, donna au cours de la grand-messe le sermon de circonstance. A l'issue de la messe, on se rendit en procession au cimetière et, devant le Monument, MM. de Coatpont et Inizan prirent successivement la parole, ce dernier en breton. En termes appropriés, M. Bihan, recteur, remercia les orateurs de leurs bonnes paroles, puis M. le curé de Plouguerneau procéda à la bénédiction du Monument. On entra à l'église au chant du *De Profundis*.

JUBILE SACERDOTAL DE M. BIHAN

Le 4 juillet 1935, M. Bihan, recteur de Plouvien, célébrait ses noccs d'or sacerdotales.

Assisté de M. Bihan-Poudec, aumônier à Douarnenez, et de M. Uguen, sous-diacre, enfant de la paroisse, le vénérable recteur chante la messe. A l'Evangile, M. le chanoine Thomas, curé de Lannilis, monte en chaire et brosse un beau tableau de la carrière du jubilaire: l'éducation de l'enfant dans la famille chrétienne, laborieuse, honorée qu'était celle du maire de Saint-Frégant, le père de M. Bihan; les études réussies de l'étudiant, à qui ne manquaient ni l'intelligence, ni l'émulation; le zèle du vicaire de Plouézoc'h où le cœur de M. Bihan s'est le plus attaché; son activité à Plouarzel et à Plougastel-Daoulas où il suscita des vocations et eut la joie de faire monter de nombreux prêtres à l'autel; le dévouement intégral du pasteur à Saint-Thois pendant dix ans et à Plouvien depuis dix-neuf ans. En terminant, l'orateur recommande aux fidèles de Plouvien de se serrer toujours davantage autour de leur bon recteur, qui ne leur refuse rien quand il s'agit de leur bien et du salut de leurs âmes, et qui va s'imposer encore la charge et les soucis de cons-

truire l'école chrétienne des garçons qu'ils lui demandent (1).

L'office terminé, l'heureux jubilaire rassemble au presbytère ses parents, ses amis, les notables de la paroisse dans un cordial repas. A l'heure des toasts, M. le Curé de Plabennec exprime au héros de la fête ses félicitations au nom de tous les prêtres du canton; il se réjouit d'avoir parmi ses confrères un prêtre à la fois si serviable et si gai. Qui ne connaît la jovialité de M. Bihan, ses conversations pleines d'humour? M. le Curé lui souhaite longue continuation dans son fructueux ministère. M. Kérébel, vicaire, en un toast breton savoureux, traduit son bonheur et celui de tous les paroissiens, M. Broc'h, recteur de Pouldreuzic, s'associe à leur félicité. M. Keramprat, maire de Plouvien, dit à son tour combien il est doux de vivre dans l'union du civil et de la religion. M. le Recteur se lève enfin et remercie délicatement tous et chacun; il termine, on ne saurait mieux dire, par ces paroles d'affection: « Je vous porte tous dans mon cœur. » (2)

(1) En 1926, grâce à la générosité de ses paroissiens: il avait acquis une statue et une bannière de Sainte Thérèse de Lisieux. Ayant fait agrandir en 1935 l'école libre des filles, il y installa deux ans plus tard une classe enfantine, puis en 1939 une école ménagère.

(2) *Semaine Religieuse de Quimper*, 1935, p. 498-501.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Monuments antiques.	6
Seigneuries et manoirs de Plouvien et de ses trèves	7
Les églises paroissiales.	20
Confréries.	23
Chapelles	24
Calvaires.	47
Le clergé	51
Historique.	60
Le Monument aux Morts ...	108
Jubilé sacerdotal de M. Bihan.	109

IMPRIMERIE

4, Rue du Château, 4

B R E S T